

Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

Rapport réalisé pour le monitoring national
de la pauvreté



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Monitoring national de la pauvreté

L'Office fédéral des assurances sociales publie des travaux conceptuels et des rapports de recherche ou d'évaluation sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et stimuler la discussion. Les conclusions et les recommandations présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

La présente publication a été élaborée dans le cadre du monitoring national de la pauvreté. Ses conclusions ont été prises en compte dans le premier rapport de monitoring, publié en 2025.

Auteurs

Sarah Neukomm
Neukomm Impacts GmbH
Quellenstrasse 27, CH-8005 Zürich
+41 (0)79 674 69 89, info@neukomm-impacts.ch
www.neukomm-impacts.ch

Renseignements

Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20, CH-3003 Berne

Domaine Famille, générations et société
Andrea von Dach
+41 (0)58 481 78 85, andrea.vondach@bsv.admin.ch

Copyright

Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne
Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

Traduction de l'allemand

Service linguistique de l'OFAS

Date de publication et édition

Novembre 2023, 1^{ère} édition

Avant-propos

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de mettre sur pied un monitoring national de la pauvreté et de présenter tous les cinq ans un rapport sur le sujet à l'Assemblée fédérale (Mo. 19.3953 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États). Le monitoring national de la pauvreté se trouve actuellement dans la phase de mise en place et le premier rapport de monitoring sera publié fin 2025. Selon la motion, ce rapport doit présenter une analyse comparative de la situation dans les cantons.

En concertation étroite avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a mandaté une étude auprès de Neukomm Impacts GmbH afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'état actuel des rapports cantonaux, des contenus et des bases de données ainsi que de l'intégration politique des rapports. De plus, il fallait examiner dans quelle mesure les rapports cantonaux sont utiles pour comparer la situation de pauvreté dans les cantons dans le cadre du monitoring national.

L'étude montre que les rapports sur la pauvreté et rapports sociaux cantonaux ont gagné en importance ces dix dernières années. Alors qu'auparavant seule une minorité des cantons publiaient leurs propres rapports, ils sont actuellement 21 à avoir publié au moins une fois un rapport social ou un rapport sur la pauvreté. En fonction de l'intégration politique et des conditions-cadres, les rapports se trouvent actuellement à des stades différents dans les cantons. Tandis que certains cantons ont suspendu leurs rapports, d'autres sont en train d'étoffer les leurs ou de réaliser une première publication. Le contenu varie, lui aussi, considérablement. Alors que certains rapports adoptent une perspective large et mettent en lumière la situation sociale de l'ensemble de la population, d'autres se focalisent sur la pauvreté ou placent la sécurité sociale au centre de leurs analyses.

Le présent rapport fournit au monitoring national de la pauvreté un aperçu de l'état actuel des rapports sur la pauvreté et la situation sociale dans les cantons. Au cours des dix dernières années, on observe une tendance à l'harmonisation des contenus. Les indicateurs statistiques sur la pauvreté ne sont toutefois pas comparables, car la pauvreté est mesurée différemment dans les cantons et l'actualité et la fréquence des rapports varient fortement.

Du point de vue du comité de pilotage du monitoring national de la pauvreté, il est réjouissant que les cantons développent leurs rapports et travaillent à leur amélioration. Les rapports cantonaux tiennent compte du contexte spécifique et placent des accents différents en fonction des besoins propres à chaque canton, fournissant ainsi une base d'information et de pilotage importante en parallèle du monitoring national de la pauvreté. Toutefois, ils ne se prêtent pas à l'établissement de comparaisons entre les cantons. D'autres options doivent donc être examinées dans le cadre du monitoring national de la pauvreté.

Au nom du groupe de pilotage du monitoring national de la pauvreté

Astrid Wüthrich

Vice-directrice et responsable du domaine

Famille, générations et société

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Remo Dörig

Secrétaire général suppléant

Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales (CDAS)



Office fédéral des assurances sociales

RAPPORTS CANTONAUX SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE

Rapport de synthèse

Auteure :

Sarah Neukomm, lic. phil. I, politologue

Zurich, le 7 juillet 2023

Neukomm Impacts GmbH
Quellenstr. 27 CH-8005 Zürich
Telefon +41 (0)79 674 69 89
info@neukomm-impacts.ch
www.neukomm-impacts.ch

SOMMAIRE

<u>1 OBJECTIFS DE L'ANALYSE ET PROCÉDURE</u>	<u>2</u>
1.1 Contexte et problématique	2
1.2 Approche méthodologique	3
1.3 Rapports pris en compte	4
<u>2 RAPPORTS CANTONAUX SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE</u>	<u>6</u>
2.1 État des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale	6
2.2 Orientation et conception des rapports sur la pauvreté et la situation sociale	8
2.3 Lien avec les stratégies et les mesures	14
2.4 Innovations apportées aux rapports cantonaux	15
<u>3 ANALYSE APPROFONDIE DES RAPPORTS SUR LA PAUVRETÉ</u>	<u>17</u>
3.1 Appréhender et mesurer la pauvreté	17
3.2 Connaissances relatives à la situation et à la politique en matière de pauvreté	30
<u>4 RAPPORTS DES VILLES SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE</u>	<u>33</u>
<u>5 SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS</u>	<u>35</u>
5.1 Synthèse sur les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale	35
5.2 Typologie des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale	36
5.3 Conclusions en perspective du monitoring national de la pauvreté	38
<u>ANNEXE</u>	<u>40</u>
A-1 Bibliographie et documents	40
A-2 Tableaux synoptiques	45

1 OBJECTIFS DE L'ANALYSE ET PROCÉDURE

1.1 Contexte et problématique

Un monitoring national de la pauvreté est en préparation depuis fin 2020. Il fait suite à un mandat du Parlement au Conseil fédéral (motion 19.3953 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États [CSEC-E]). Après une phase de mise en place, il débouchera sur un premier rapport, fin 2025. Le monitoring de la pauvreté doit mettre à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes des connaissances utiles à la gestion de cette problématique et, à cet effet, leur fournir, en particulier, des exploitations des indicateurs de pauvreté, des analyses comparatives de la situation dans les cantons et des analyses des mesures de prévention mises en œuvre. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est responsable de la mise en place du monitoring de la pauvreté. En automne 2020, il a déjà présenté le plan¹ de monitoring et assuré le suivi des travaux préparatoires² menés dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Selon le mandat du Parlement, l'analyse comparative de la situation dans les cantons constitue un élément important du monitoring de la pauvreté. Toutefois, comme l'ont montré notamment les travaux préparatoires menés dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté³, les données aujourd'hui disponibles ne permettent pas d'établir des comparaisons intercantionales directes. De même, les rapports cantonaux actuels diffèrent trop les uns des autres pour permettre de dresser un bilan systématique de la situation en matière de pauvreté et de moyens de lutte contre la pauvreté dans les cantons. Un groupe de travail du monitoring national de la pauvreté élabore donc des propositions visant à exploiter des données administratives (notamment fiscales) de façon à réaliser des comparaisons intercantionales. Cependant, ces propositions ne pourront pas être mises en œuvre à temps pour le premier rapport de monitoring, qui sera publié en 2025. Dans le premier rapport de monitoring, le plan de monitoring national de la pauvreté prévoit donc de remplacer la présentation comparative de la situation dans les cantons par un aperçu qualitatif des rapports cantonaux.

Le mandat externe à l'origine de la présente étude avait pour mission d'apporter une vue d'ensemble des rapports sur la pauvreté et la situation sociale dans les cantons et, ainsi, de poser des bases solides en prévision de la mise en place du monitoring. L'objectif était de mettre à jour la base de connaissances des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale, et de condenser ces informations de sorte à en dégager une image globale. Il s'agissait, à nouveau, de mettre soigneusement en évidence tant les différences que les points communs entre ces rapports, notamment afin d'obtenir une référence fiable en vue des futures comparaisons intercantionales, encore en cours de développement. Les questions suivantes de l'OFAS devaient trouver réponses :

Questions détaillées	
1	État des lieux des rapports sur la pauvreté et la situation sociale
1.1	Quels cantons disposent de rapports sur la pauvreté et la situation sociale comprenant des données de référence statistiques sur le nombre de personnes touchées par la pauvreté ou sur la détresse monétaire (par ex. perception de prestations sociales sous condition de ressources) ?
1.2	De quel genre de rapports s'agit-il ? Peut-on en établir la typologie ?
1.3	Dans quels cantons un projet de rapport sur la pauvreté et la situation sociale est-il déjà en cours ou en planification ? Comment ces projets sont-ils conçus ?
1.4	Existe-t-il déjà des projets cantonaux (planifiés ou en cours) visant à mesurer la pauvreté (par ex. sur la base de données fiscales) ?
2	Conception des rapports sur la pauvreté et la situation sociale
2.1	Sur quels éléments ces rapports se focalisent-ils ? Quelle place la pauvreté y occupe-t-elle ?

¹Office fédéral des assurances sociales (2021)

²Neukomm/Fontana (2018)

³Ibid., p. 33 à 40

Questions détaillées	
2.2	Quelles sont les bases légales et politiques des rapports sur la pauvreté et la situation sociale ? Quels objectifs poursuivent-ils ?
2.3	Les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale traitent-il de certains thèmes en priorité ? Si oui, lesquels ?
2.4	Ces rapports comportent-ils des analyses innovantes ou approfondies (projets phares) ? Si oui, lesquelles ?
3	Contexte dans lequel s'inscrivent ces rapports sur la pauvreté et la situation sociale
3.1	Les rapports sur la pauvreté et la situation sociale se réfèrent-ils explicitement à des mesures politiques ? Si c'est le cas, de quelle manière (par ex. par une description des mesures, des recommandations d'ordre politique, la formulation et le suivi d'objectifs, l'évaluation de certaines mesures) ?
3.2	Les rapports sur la pauvreté et la situation sociale font-ils partie intégrante d'une stratégie cantonale ? Si oui, laquelle ? Quelles interactions existe-t-il entre l'établissement du rapport et le développement de la stratégie ?
4	Recensement de la pauvreté dans les rapports
4.1	Quelles dimensions de la pauvreté sont mises en lumière dans les rapports cantonaux (définition purement monétaire de la pauvreté ou prise en compte d'autres domaines) ?
4.2	Comment la pauvreté est-elle définie et mesurée statistiquement (seuil de pauvreté absolu ou relatif, avec ou sans prise en compte de la fortune, du recours à l'aide sociale, ou autres) ?
4.3	Sur la base de quelles données (données fiscales cantonales, enquêtes spécifiques, données recensées lors de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie [SILC], statistique de l'aide sociale, autres sources) reposent les évaluations cantonales de la pauvreté ?
4.4	Que peut-on dire de la qualité des données (échantillonnage, exhaustivité de l'enquête, méthode utilisée, etc.) ?
4.5	Quels aspects de la pauvreté sont représentés par des indicateurs statistiques ?
4.6	Ces indicateurs sont-ils recensés pour plusieurs années (c.-à-d. au moins deux fois) ?
5	Indications sur la pauvreté et la politique menée en la matière
5.1	Les indicateurs de pauvreté sont-ils recensés pour plusieurs années (c.-à-d. au moins deux fois) ? Si oui, comment ont-ils évolué (hausse, stabilisation ou diminution) au fil du temps ?
5.2	Les chiffres sur la pauvreté issus des rapports cantonaux permettent-ils d'identifier des catégories de personnes particulièrement vulnérables ?
5.3	Si les rapports sur la pauvreté et la situation sociale font référence à des mesures politiques ou s'inscrivent dans une stratégie, quelles approches et mesures concrètes de prévention et de lutte contre la pauvreté y sont-elles mentionnées ? Figurent-elles dans les rapports eux-mêmes ou dans des documents stratégiques qui s'y rapportent directement (par ex. planification sociale cantonale) ?

Tableau 1 : questions détaillées de l'OFAS pour l'analyse

Le présent rapport rassemble les principaux résultats de l'analyse, les synthétise et les présente sous forme de tableaux synoptiques. En complément, une grille Excel a été établie à l'intention de l'OFAS comme base de travail interne afin de proposer, de façon systématisée, des informations détaillées sur les rapports établis par les différents cantons. Le rapport et la grille ont été conçus pour assurer le lien avec le monitoring national de la pauvreté, par les concepts utilisés et la terminologie, en concordance avec le concept détaillé de celui-ci.

1.2 Approche méthodologique

En fonction de l'étendue et du degré d'approfondissement des résultats souhaités, une approche échelonnée a été appliquée, par laquelle les informations ont été recensées et traitées étape par étape. Après une évaluation systématique des rapports existants et des indications tirées des sites Internet, les lacunes d'information ont été comblées de manière ciblée par des demandes complémentaires adressées par écrit aux cantons. Les méthodes suivantes ont alors été combinées :

—*Brefs entretiens exploratoires* : de courts entretiens téléphoniques menés avec des acteurs importants dans le domaine des rapports sociaux ou de la pauvreté au niveau cantonal ou communal ont fourni un premier aperçu de la situation de ces rapports dans les cantons ainsi que des activités en cours, y compris dans les villes. Au total, sept experts⁴ de la CDAS, de l'OFAS, de la recherche et d'organisations privées ont été interrogés. Le savoir de l'OFAS a également été recueilli en début de mandat.

⁴ De brefs entretiens exploratoires ont été menés avec Remo Dörig, secrétaire général adjoint de la CDAS, Martina Guggisberg, collaboratrice scientifique à la Section Analyses sociales de l'OFAS, Marc Dubach, chef de la Section Aide sociale de l'OFAS, en collaboration avec Luzius von Gunten, responsable du secteur Exploitation des données de la Section Aide sociale de l'OFAS, de même qu'avec Prof. Michelle Beyeler, chargée de cours à la Haute école spécialisée bernoise, Prof. Oliver Hümbelin, chargé de cours à la Haute école spécialisée bernoise et Aline Masé, responsable du domaine de la politique sociale chez Caritas.

- *Analyse des documents et des sites Internet* : afin d'avoir une vue d'ensemble aussi complète que possible des activités cantonales liées aux rapports, les documents des cantons ont été soigneusement évalués en fonction des sujets revêtant le plus grand intérêt. À cet effet, il a été tenu compte des documents de rapport et de stratégie accessibles au public, des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale publiés sur les sites Internet officiels des cantons ainsi que des documents mis à disposition par les cantons à la demande.
- *Vérifications par courriel auprès des cantons* : en complément aux analyses de documents, contact a été pris par courriel avec les interlocuteurs cantonaux ayant compétence pour les rapports sur la pauvreté et la situation sociale.⁵ L'objectif était d'obtenir des informations complémentaires sur l'existence de rapports et sur les projets et leur avancement dans chacun des cantons, ainsi que, avec certains d'entre eux, de clarifier d'autres questions en suspens. Les 26 cantons ont répondu et chacun a fourni des informations pertinentes.
- *Enquête succincte auprès des villes* : fin 2022, une occasion de réaliser une enquête succincte par courriel sur l'existence de rapports sur la pauvreté ou sur la situation sociale dans les villes s'est présentée dans le cadre des activités de l'Union des villes suisses. Contact a alors été pris avec les membres du groupe de travail cadres salariés.⁶ La seule question posée visait à savoir si, au cours des dix dernières années, les villes avaient établi leurs propres rapports sur la pauvreté ou la situation sociale. Sur 56 villes contactées, 24 ont participé à l'enquête : 19 en Suisse alémanique et 5 en Suisse romande.
- *Synthèse et définition de genres de rapports* : dans la dernière phase, tous les résultats de l'enquête et de l'analyse ont été soigneusement préparés et synthétisés, puis rassemblés dans le présent rapport pour répondre aux questions revêtant le plus grand intérêt. Une typologie des rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale a également été définie, surtout en fonction des récurrences observables dans l'orientation fondamentale des rapports.

Les enquêtes et les analyses se sont déroulées entre novembre 2022 et juin 2023. Elles reflètent l'état des rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale en février et mars 2023. Les informations essentielles sur l'état des rapports (cf. tableaux synoptiques en annexe A-2) ont été soumises aux cantons en mai 2023 pour validation (sur une base volontaire) et leurs modifications y ont été intégrées lorsque c'était nécessaire.

1.3 Rapports pris en compte

L'analyse s'est concentrée sur les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale. Sont définis comme tels les rapports officiels des cantons qui s'appuient sur des données statistiques relatives à la situation sociale ou à la pauvreté et qui complètent, le cas échéant, ces informations basées sur des indicateurs par d'autres analyses ou mesures. Les rapports sur les prestations sociales cantonales ont également été pris en compte, à condition d'être intitulés rapports sociaux, d'être qualifiés comme tels par les cantons ou d'avoir reçu des cantons une désignation équivalente.⁷ Dans tous les cas, la condition était que les rapports aient été établis sous la responsabilité officielle des cantons et qu'ils soient accessibles au public. Aucune autre exigence (concernant, par exemple, le contenu ou la forme) n'avait été formulée à leur sujet.

⁵ Le 17 novembre 2022, l'OFAS a organisé pour les cantons une séance d'information sur le monitoring de la pauvreté. Des informations sur le mandat ont alors été transmises et les coordonnées des responsables cantonaux ont été recueillies.

⁶ L'enquête a été conçue de manière simple et accessible. Elle n'a pas été annoncée et aucun rappel n'a été envoyé. Le courrier adressé aux villes et la réception des réponses ont été réalisés par la responsable des questions sociales de l'Union des villes suisses.

⁷ Lorsqu'un canton disposait à la fois d'un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale et d'un rapport sur une ou plusieurs prestations sociales, c'est le premier qui a avant tout été pris en compte dans l'analyse.

En outre, d'autres rapports ayant trait à la pauvreté ou traitant d'une thématique étroitement liée à la pauvreté, mais qui ne sauraient être formellement classés dans la catégorie des rapports sur la pauvreté ou la situation sociale ont été pris en compte en complément dans l'aperçu des rapports cantonaux. Ont ainsi, parfois, également été documentés des rapports cantonaux axés sur des thèmes spécifiques ou des catégories de personnes données (à l'exemple de certains rapports sur la vieillesse, la famille ou l'intégration), ou des rapports traitant de la situation sociale ou de la pauvreté dans un canton, élaborés à la demande d'acteurs non étatiques (tels que le rapport sur le canton de Berne élaboré par la Haute école spécialisée bernoise⁸). Ces derniers rapports, recensés en premier lieu en fonction d'indications fournies par les cantons compétents, n'ont toutefois pas systématiquement fait l'objet d'une prise en compte, ni d'une évaluation.

⁸ Voir Fluder et al. (2020)

2 RAPPORTS CANTONNAUX SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE

2.1 État des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

2.1.1 Aperçu des rapports existants sur la pauvreté et la situation sociale

Ces dernières années, les activités cantonales liées aux rapports sur la pauvreté et la situation sociale ont nettement augmenté. Alors que, dans les années 2000, seuls quelques cantons avaient présenté un rapport axé sur cette thématique, depuis, le nombre de ces rapports n'a cessé de progresser. Entretemps, pas moins de 21 cantons ont publié au moins une fois un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale, ou un autre type de rapport social (cf. tableau 2). Seuls cinq cantons (AI, NW, OW, SH, UR) n'ont encore jamais publié de rapport de ce genre. Deux d'entre eux (AI, SH) sont toutefois en train de préparer leur premier rapport sur la pauvreté ou la situation sociale (cf. chap. 2.1.2).

Rapports existants	Cantons
Ont publié un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale au moins une fois	AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SO, SZ, TG, TI, VD, VS, ZG, ZH
N'ont encore jamais publié de rapport sur la pauvreté ou la situation sociale	AI, NW, OW, SH, UR

Tableau 2 : existence d'un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale, par canton

Source : rapports cantonaux, renseignements communiqués par écrit

Les années de publication et la fréquence des rapports de suivi varient fortement d'un canton à l'autre, tout comme la date de la première publication d'un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale (cf. tableau 3). Certains cantons dont le premier rapport remonte aux années 2000 publient depuis lors leurs rapports à un rythme annuel (GL, SG, TG, ZH). D'autres, qui se sont distingués en publiant leurs premiers rapports sur le sujet les années qui ont suivi, en ont également présenté plusieurs par la suite (BL, GR, LU, NE, SZ) ou, pour le moins, ont publié un rapport de suivi (VD, ZG, JU). Pour d'autres encore (FR, GE, VS), dont l'activité en la matière ne date que de ces dernières années, un premier rapport de suivi est soit en préparation soit en cours de planification. Le canton du Tessin, qui publiait auparavant chaque année un éventail de chiffres-clés de l'enquête SILC, est sur le point de publier un premier rapport social cantonal.⁹

Canton	Premier rapport	Rapports de suivi ¹⁰	Prochain rapport	Remarques complémentaires
ZH	2003	2004-2022	2023	Premiers rapports déjà publiés dans les années 1990
SO	2005	2013	non encore publié	Étude de faisabilité en cours
TG	2005	2006-2022	2023	
LU	2006	2013, 2021 2011, 2017, 2020	non encore publié 2024	Rapport social, format en cours de définition Étude sur la prospérité et la pauvreté (« Wohlstand und Armut »)
SZ	2006	2009, 2011, 2014, 2017	2024/2025	
BE	2008	2010, 2012, 2015	non encore publié	
GL	2008	2009-2022	2023	
SG	2008	2009-2022	2023	
BS	2011	2012-2022	2023	
GR	2011	2013-15, 2017, 2019, 2020, 2022	2023	
VD	2011	2017	2024	Rapport établi une fois par législature
AG	2012		---	Rapport unique
BL	2014	2020, 2022	2025/2026	
NE	2016	2018, 2020, 2022	2024	
FR	2016		2023	Rapport établi une fois par législature
GE	2016		non encore publié	Travaux préparatoires en cours en vue du prochain rapport

⁹ La publication du premier rapport social du canton du Tessin est prévue pour le second semestre 2023.

¹⁰ Dans plusieurs cantons, l'année de publication ne coïncide pas avec l'année de référence indiquée dans le titre du rapport sur la pauvreté ou la situation sociale.

Canton	Premier rapport	Rapports de suivi ¹⁰	Prochain rapport	Remarques complémentaires
ZG	2016	2022	2028	
JU	2019	2022	2025	
VS	2020		2024/2025	Rapport établi une fois par législature
AR	2021		---	Rapport unique
TI	2023		non encore publié	À ce jour, présentation d'une sélection de chiffres-clés de l'enquête SILC

Tableau 3: rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale, par année de publication

Source : rapports cantonaux, renseignements communiqués par écrit

Il n'est pas sûr que les rapports soient maintenus sous leur forme actuelle dans chacun des cantons ayant jusqu'ici présenté un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale. D'aucuns, parmi les pionniers en la matière, ont soit provisoirement suspendu la préparation de rapports exhaustifs (BE), soit explicitement déclaré que la publication d'un tel rapport ne serait pas réitérée (AG, AR), soit affirmé être en train d'examiner la faisabilité du maintien d'un tel rapport, mais sous une nouvelle forme (SO).

La date de la première parution d'un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale et la fréquence de ses publications ultérieures découlent le plus souvent directement de prescriptions légales ou de lignes politiques.¹¹ De nombreux rapports sur la pauvreté ou la situation sociale, en particulier ceux dont la première publication remonte aux années 2010, résultent d'une intervention politique par-devant un Parlement cantonal, ou entrent dans le cadre des objectifs ou du programme de législature d'un gouvernement cantonal (cf. tableau 4). En fonction des directives qui les sous-tendent, ils sont publiés soit régulièrement (à quelques années d'intervalle), soit une fois par législature, soit une seule et unique fois (AG, AR). Dans les cantons où leur publication est annuelle, ces rapports constituent parfois l'un des volets mis en place par le gouvernement comme base de pilotage des prestations sociales cantonales. Dans deux cas (BS, GL), cette base est inscrite dans la loi, tandis que dans les autres (TG, ZH), elle se fonde sur un mandat légal ordonnant la collecte de chiffres-clés destinés aux statistiques sur l'aide sociale. Deux autres cantons (LU, SO) disposent d'un mandat légal de portée générale en matière de planification sociale prescrivant l'établissement d'un rapport sur la situation sociale.

Cadre légal ou fondement politique	Cantons
Initiative politique au niveau parlementaire	AG, AR, BE, FR, GE, JU, NE, ZG
Objectifs du gouvernement ou programme de législature	BE, BL, TI, VD, VS
Instrument de pilotage du gouvernement	BS, GL, SZ
Mandat légal	LU, SO, TG, ZH

Tableau 4: cantons classés d'après la base sur laquelle repose leur rapport

Source : rapports cantonaux, renseignements communiqués par écrit

Outre ces mandats formels, certains cantons (par ex. BL, FR, VS, ZG) ont fondé leur rapport sur des initiatives prises à un autre niveau que celui du canton. Ils motivent leurs rapports en se référant aux recommandations de la CDAS de 2012¹² sur la conception des rapports sociaux cantonaux, ou aux activités du Programme national contre la pauvreté¹³ déployé entre 2014 et 2018.

En général, la responsabilité de l'élaboration des rapports sur la pauvreté et la situation sociale incombe soit au service cantonal des affaires sociales, soit au service cantonal de la statistique. Souvent, les deux coopèrent étroitement et s'associent encore à d'autres services (notamment l'administration des contributions). De même, des groupes de travail interdépartementaux sont quelquefois mis en place pour pouvoir compter sur une large expertise. Certains cantons font appel à une assistance externe pour l'élaboration de leurs rapports. Ils collaborent alors tantôt avec des bureaux de conseil privés (VS), tantôt avec des hautes écoles spécialisées (SO, BL), tantôt avec l'Office fédéral de la statistique (GL, ZH), ou

¹¹ Pour le canton de Saint-Gall, aucune information n'a été communiquée concernant l'éventuelle existence d'un cadre légal ou d'une volonté politique favorable à l'élaboration d'un rapport social.

¹² Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, CDAS (2012)

¹³ Cf. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/lutte-contre-la-pauvrete.html>.

encore des services de la statistique d'autres cantons (AR, GR, SZ, ZG). Plusieurs rapports cantonaux (AR, LU, SZ, ZG) ont été rédigés par l'Office cantonal des statistiques de Lucerne (LUSTAT).¹⁴

2.1.2 Activités en cours dans les cantons et nouveaux projets de rapports

La grande majorité des cantons ayant publié par le passé des rapports sur la pauvreté ou la situation sociale sont en train de préparer ou de planifier leur prochain rapport sur cette thématique. Pour la plupart, l'année de leur prochaine publication est déjà fixée (cf. ci-dessus tableau 3 au chap. 2.1.1). Les cantons qui font exception à cette règle mènent encore des réflexions au sujet du format à adopter dans leur prochain rapport (LU), sont à un stade précoce des travaux préparatoires (GE) ou mènent des études de faisabilité en prévision de l'adoption d'une nouvelle forme de rapport (SO). D'autres préfèrent suivre l'évolution de la législation sur l'aide sociale avant de publier un nouveau rapport (BE). La publication d'un prochain rapport est généralement incertaine dans les cantons qui, après avoir publié un rapport unique, n'ont pas poursuivi la même activité de reporting sur la situation sociale et la pauvreté (AG, AR).

Quelques cantons ont un projet d'optimisation de leurs sources de données en cours, en vue de leurs prochains rapports.¹⁵ Adoptant une nouvelle approche, le canton de Vaud, par exemple, est en train d'intégrer les personnes imposées à la source et celles de plus de 65 ans dans les bases de données appariées. D'autres améliorent la disponibilité des données combinées (FR, VS) ou œuvrent pour la première fois au calcul des revenus des ménages à l'aide de données issues de registres (BS), cette source d'informations étant destinée à être exploitée dans un rapport social. De même, certains (surtout VD) s'efforcent de développer de nouveaux indicateurs liés à la pauvreté tels que le non-recours aux prestations, la mobilité et l'environnement.

Plusieurs cantons, notamment ceux qui ne disposaient jusqu'à présent d'aucun rapport sur la pauvreté ou la situation sociale, mènent actuellement de nouveaux projets de rapport. Dans le canton de Schaffhouse, dont la stratégie démographique développée prévoit l'extension d'une stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté associée à un rapport, les premières clarifications concernant la mise en place d'un monitoring de la pauvreté sont en cours. Dans celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures, un premier rapport sur la pauvreté ou la situation sociale est prévu pour 2024 ou 2025. Quant au canton des Grisons, qui publie déjà des chiffres-clés concernant l'aide sociale, il est en train d'examiner la pertinence de l'élaboration d'un rapport sur la pauvreté à l'occasion de son programme de législature 2025-2028.

2.2 Orientation et conception des rapports sur la pauvreté et la situation sociale

2.2.1 Objectifs et orientation des rapports sur la pauvreté et la situation sociale¹⁶

Les cantons axent leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale directement sur leurs propres centres d'intérêt et besoins en connaissances. Lorsqu'ils développent de nouveaux projets de rapport, ils s'appuient certes souvent sur des projets de rapport existants ou sur les modèles d'autres cantons. Mais en fin de compte, ils suivent leur voie et mettent en œuvre leurs propres solutions. Les objectifs

¹⁴ LUSTAT Statistik Luzern est le centre de compétences et de services de l'office cantonal des statistiques lucernois. Sa mission se fonde sur un mandat légal et il propose également des prestations individuelles payantes aux administrations cantonales ou communales ainsi qu'à une clientèle privée. Voir <https://www.lustat.ch/>

¹⁵ Ces dernières années, certains cantons ont également mené des projets de gestion de données sans lien direct avec leur rapport cantonal sur la pauvreté ou la situation sociale. Le canton de Zurich a élaboré la base de données ZH-AFIS, qui lui permet de réaliser une étude complète et détaillée de la situation financière des ménages zurichoises. Cf.

https://www.web.statistik.zh.ch/ogd/data/kanton_zuerich_zhafis_documentation.html#1_Einleitung. Cette base de données n'a toutefois pas l'établissement de son rapport social pour vocation première ; elle est avant tout destinée à des analyses thématiques approfondies.

¹⁶ L'orientation précise et le contenu du premier rapport social du canton du Tessin étaient en cours de définition au moment de l'analyse. Aussi le présent chapitre ne contient-il aucun élément d'information concernant le rapport tessinois.

de leurs rapports – et, par là-même, leur orientation – sont déterminés en premier lieu par des prescriptions légales ou par un cadre politique. Ce n'est que dans certains cas, quand les rapports sont le fruit d'initiatives de l'administration (GR, par exemple), que prédominent des préoccupations juridiques ou politiques moins contraignantes.

Aussi, un très large éventail d'objectifs sont ancrés dans les rapports cantonaux, sur la base de prescriptions et conditions ad hoc. Cet éventail s'étend de la description de la situation de la population ou de la politique sociale cantonale à des objectifs d'impact en matière de communication dans le domaine de l'information et de la sensibilisation, en passant par la mise à disposition de bases d'évaluation et de décision (cf. tableau 5). La plupart du temps, les rapports des cantons poursuivent plusieurs objectifs, qui interviennent à différents niveaux.

Objectifs des rapports	Cantons
Enquête, observation, analyse de la situation sociale ou de la pauvreté	AG, AR, BL, BS, FR, GR, JU, LU, NE, SG, SZ, TG, VS, ZG
Description de la politique sociale cantonale	SO-AG
Réflexion ou contrôle de la réalisation des objectifs de la politique sociale cantonale	GE, SG, VS
Création d'une base de décision, de planification et de pilotage	AG, BE, BL, SO, VD, ZG
Création d'une base de développement de la politique sociale cantonale	AR, BE, BL, FR, LU, NE, SO, VD
Création d'une base de réponse aux questions de politique sociale	BS, ZH
Amélioration de l'information, sensibilisation, objectivation du débat	BE, BL, GR, ZG, ZH

Tableau 5 : cantons classés en fonction des objectifs de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale.

Source : rapports et sites Internet des cantons

De même, les objectifs visés par les rapports cantonaux varient tant par leur ampleur que par leur portée, puisqu'ils vont de limités et spécifiques à vastes et complexes (cf. tableau 6). Si certains cantons se limitent à une communication succincte, accompagnée de commentaires mettant en lumière quelques chiffres-clés, d'autres publient un rapport beaucoup plus circonstancié sur la pauvreté ou la situation sociale dans leur canton et y associent une analyse détaillée, ponctuant parfois même leur analyse de conclusions politiques. D'autres encore, se fondant sur des prescriptions légales ou une ligne politique, publient des rapports comportant de larges analyses et les placent dans le contexte de planifications ou de stratégies complètes sur plusieurs années. Pour remarquées qu'aient pu être les approches globales adoptées dans de tels rapports, elles ne sont pas parvenues jusqu'à présent à s'établir sur le long terme (cf. chap.2.4).

Portée des rapports	Cantons
Communication succincte accompagnée de commentaires sur des chiffres-clés	GL, GR, TG
Rapport accompagné d'une large analyse	AR, BS, LU, SG, SZ, ZG, ZH
Rapport comportant une large analyse et des conclusions politiques	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS
Rapport intégré à une planification ou à une stratégie complète	AG, BL, SO

Tableau 6: cantons classés selon la portée de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale.

Source : rapports cantonaux et sites Internet

Les cantons gèrent également le contenu de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale de manière très autonome, en tenant compte de leurs objectifs spécifiques. L'on pourrait certes se contenter de résumer les rapports en précisant s'ils se concentrent principalement sur la situation sociale de la population, sur la pauvreté dans le canton ou sur le recours à des prestations sociales (cf. tableau 7). De fait, environ un quart des cantons établissant un rapport peuvent être classifiés en conséquence, auxquels il faut ajouter les rapports des cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais, qui accordent une importance similaire à la situation financière des ménages et aux prestations cantonales sous condition de ressources. Toutefois, d'un canton à l'autre, les aspects abordés concernant la situation sociale ou la pauvreté, les prestations sociales touchées, l'importance des aspects traités et des prestations versées, et les éléments analysés au-delà de ce qui précède varient fortement.

Thèmes principaux des rapports	Cantons
Situation sociale de la population	AG, AR, LU, SO, ZG
Pauvreté et situation financière des ménages	BE, BL, FR, GE, JU
Prestations sociales cantonales	BS, GL, GR, SG, SZ, TG, ZH
Pauvreté et situation financière ainsi que prestations sociales cantonales	NE, VS, VD

Tableau 7: cantons classés selon le thème principal de leur rapport sur la pauvreté et la situation sociale.

Source : rapports cantonaux

Ainsi, d'un canton à l'autre, la pauvreté n'occupe pas la même place dans le rapport. Les rapports des cantons de Berne, de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Genève et du Jura, dans lesquels la pauvreté constitue le sujet principal et où la lutte contre celle-ci occupe également une place importante, traitent tous très largement de la pauvreté (cf. tableau 8). Dans sept autres cantons, une partie ou un chapitre du rapport traite de la pauvreté en particulier. Outre NE, VD et VS, il s'agit notamment de cantons ayant élaboré des rapports complets sur la situation sociale dans leur canton, dans le cadre de mandats de planification sociale (AG, LU, SO). Le rapport du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, dont le chapitre *Pauvreté* se réfère en fait exclusivement à l'aide sociale, constitue un cas particulier (cf. chap.3.1.1). De nombreux autres cantons, en particulier ceux qui se concentrent exclusivement sur les prestations cantonales sous condition de ressources, ne mettent pas d'accent particulier sur la pauvreté. Tout au plus se réfèrent-ils ponctuellement à la pauvreté, sans autre réflexion, voire ne font aucune référence à cette notion ni aux réalités ou aux phénomènes qui la sous-tendent. On n'y trouve pas non plus trace d'une allusion explicite au recours aux prestations sociales en termes de pauvreté combattue.

Place occupée par la pauvreté dans les rapports	Cantons
La pauvreté comme thème principal du rapport	BE, BL, FR, GE, JU
La pauvreté et la politique sociale du canton comme thèmes principaux du rapport	NE, VD, VS
La pauvreté, traitée dans un chapitre du rapport	AG, LU, SO, (AR)
Références à la pauvreté absentes ou seulement ponctuelles	BS, GL, GR, SG, SZ, TG, ZG, ZH

Tableau 8: cantons classés selon l'importance accordée à la pauvreté dans leur rapport

Source : rapports cantonaux

Le rapport des cantons qui accordent une grande importance à la pauvreté et qui lui consacrent plus d'un chapitre (ou plusieurs mesures) est généralement le fruit d'une intervention politique ou d'objectifs du gouvernement exigeant que le rapport mette l'accent sur cette thématique. Par contre, les rapports sans référence particulière à la pauvreté reposent souvent sur un mandat légal d'ordre général qui commande l'établissement d'un rapport traitant de l'aide sociale, ou d'autres prestations sociales cantonales.

2.2.2 Indicateurs et sources de données des rapports cantonaux

Comme tout rapport mettant en lumière des phénomènes sociaux au moyen de données statistiques, les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale reposent sur des indicateurs. Ceux-ci permettent d'analyser certains aspects de la situation sociale ou de la pauvreté dans un canton et d'en saisir les dimensions ou l'évolution. Selon les objectifs et l'orientation de ces rapports (cf. chapitre 2.2.1), l'accent est mis soit sur la situation sociale de la population, soit sur sa pauvreté, soit encore sur le recours aux prestations sociales, ces éléments étant représentés au moyen d'indicateurs pertinents.¹⁷ Souvent, les indicateurs relatifs à plusieurs aspects sont délibérément combinés de manière ciblée, notamment dans les cantons qui ne limitent pas exclusivement leurs rapports au seul recours aux prestations sociales. En détail, toutefois, les indicateurs retenus et les évaluations présentées dans les rapports cantonaux peuvent varier fortement. Ils portent l'empreinte des besoins d'information spécifiques des cantons et, en fonction de leur définition effective et des sources de données utilisées,

¹⁷ Le contexte cantonal est également souvent illustré par des indicateurs. Dans leurs rapports, un peu moins de la moitié des cantons (à savoir, AG, AR, FR, LU, NE, SO, VD, VS, ZG, ZH) font appel à des indicateurs pour traiter de la situation économique et sociodémographique générale qui y règne.

ils diffèrent souvent, et ce, même lorsque la thématique abordée ou la désignation de cette dernière sont identiques.

Le nombre d'indicateurs utilisés présente aussi des écarts considérables, notamment en fonction des objectifs et de la portée des rapports. Certains cantons (par ex. GR, TG) se concentrent sur deux ou trois indicateurs principaux dont ils présentent des exploitations ciblées par catégories de personnes ou par régions. D'autres, en particulier ceux qui effectuent des analyses complètes dans une multitude de domaines de la vie (par ex. AG, FR, LU), s'appuient sur un très grand nombre d'indicateurs aux thématiques très diversifiées, pour lesquels ils effectuent également des analyses différencierées. La continuité dans la publication des rapports n'est pas assurée par tous dans la même mesure. La plupart des cantons modifient un peu, d'un rapport à l'autre, les indicateurs ou les analyses présentés, en fonction des besoins d'information perçus au moment de la publication. Seuls deux cantons (BL, GE) axent explicitement leur rapport sur la continuité en se fondant sur un ensemble d'indicateurs déclaré (cf. chap.3.1.1).

Les rapports cantonaux basent souvent leurs indicateurs sur plusieurs sources de données, utilisées soit séparément soit en combinaison les unes avec les autres. Environ un tiers des cantons exploitent, pour certains de leurs indicateurs, des statistiques fédérales pertinentes ou des données livrées par les services cantonaux compétents (cf. tableau 9). Les statistiques fédérales les plus utilisées sont les enquêtes de l'OFS (statistique de l'aide sociale, enquête SILC sur les revenus et les conditions de vie, enquête suisse sur la santé, statistique des poursuites et des faillites, relevé structurel, etc.). Sont parfois également utilisées les données du SECO (comme la statistique du marché du travail), de la Centrale de compensation (surtout les comptes individuels) et de l'OFAS (par ex. statistique de l'AI, statistique des PC). Un autre tiers des cantons s'appuient sur des données combinées entre elles en recourant à plusieurs sources de données cantonales ou fédérales, et après les avoir regroupées en un ensemble de données exploitable. Les cantons qui se concentrent sur les prestations sociales utilisent principalement une source de données : la statistique de l'aide sociale de l'OFS. Le canton de Berne fonde ses rapports principalement sur les données fiscales cantonales.¹⁸

Principales sources de données des rapports	Cantons
Statistiques fédérales et données des services cantonaux	AG, AR, GE, SO, VS, ZG
Données appariées à des données fiscales ainsi qu'à d'autres données administratives	BL, FR, JU, LU, NE, TI, VD
Données fiscales cantonales	BE
OFS - statistique de l'aide sociale	GL, GR, SG, SZ, TG, ZH
Données des services cantonaux sur les prestations sociales	BS

Tableau 9: cantons classés selon la principale source de données de leurs rapports

Source : rapports cantonaux

De nombreux cantons ont consacré un travail considérable à la compilation de données de base adéquates (ou sont encore en train de le faire, à l'instar du canton du Valais). Ce sont surtout les cantons ayant pour la première fois publié un rapport sur la pauvreté et la situation sociale au cours des dix dernières années qui utilisent des données combinées comme principale source de données. Toutefois, hormis les données fiscales cantonales, qui sont exploitées par tous les cantons, ces sources de données diffèrent beaucoup les unes des autres. Selon les cantons, de cinq à neuf sources de données – parfois uniquement cantonales (FR, JU, NE, VD) – sont combinées ; parfois aussi, des statistiques fédérales y sont associées (BL, LU, TI). Sont souvent appariées aux données fiscales des données cantonales relatives à l'aide sociale, aux PC, à la réduction individuelle des primes de caisse-maladie et aux bourses d'études. L'exploitation des statistiques de la Confédération se limite presque dans tous

¹⁸ Dans son rapport social 2015, le canton de Berne a complété les données fiscales dont il disposait par certaines informations tirées du registre des habitants (lesdites données concernaient, principalement, la nationalité et le type de ménage).

les cas à une ou deux sources fédérales (surtout la base de données STATPOP de l'OFS), alors utilisées à titre complémentaire. Fait exception à la règle le canton de Bâle-Campagne, dont les bases de données s'appuient notamment sur les enquêtes de l'OFS¹⁹. La préparation et l'exploitation de données combinées relèvent généralement de la compétence des services cantonaux de la statistique. Dans le cas du canton de Bâle-Campagne, ces tâches ont été effectuées, sur mandat externe, par la Haute école spécialisée bernoise, qui a également élaboré le rapport.

De nombreux cantons complètent parfois les informations statistiques contenues dans leurs indicateurs par des réflexions qualitatives. Leurs rapports contiennent souvent des descriptions du système cantonal de prestations sociales (AG, AR, LU, NE, SO, VS, ZG, ZH). De même, des réformes intervenues dans leur politique sociale y sont parfois discutées (NE, VD). Les résultats relatifs aux indicateurs sont parfois complétés par des éléments qualitatifs établissant des relations de cause à effet ou mettant en évidence des faits (ou effets) que les indicateurs ne permettent pas directement de percevoir (FR, VD). Parfois encore, les résultats livrés par les indicateurs sont reliés tantôt à des mesures, tantôt à des acteurs sociaux, tantôt à des systèmes d'assistance et contextualisés (par ex. AG). Certains cantons présentent également les résultats d'enquêtes thématiques spécifiques, à l'exemple du canton de Berne qui, pour son rapport 2015, a fait réaliser une enquête auprès de personnes ne disposant en permanence que de moyens limités. L'étendue de ces informations qualitatives varie fortement d'un rapport à l'autre. Si certains cantons privilégient le qualitatif dans des volets entiers de leurs rapports, présentant certains aspects en se référant en premier lieu aux résultats d'études (par ex. Fribourg, lorsqu'il traite de la pauvreté dans d'autres domaines de la vie), d'autres s'en tiennent strictement à la description des indicateurs et ne tiennent guère compte d'éléments d'information supplémentaires (par ex. AR, JU, LU, ZG).

2.2.3 Continuité dans le contenu des rapports et approfondissements ponctuels

Les cantons s'efforcent en principe de maintenir la plus grande continuité possible tant dans le contenu que dans la structure de leurs rapports. La plupart du temps, le contenu de leurs rapports reste comparable d'une édition à l'autre, et la structure du rapport identique. Hormis les comptes rendus plus succincts, leurs rapports comprennent généralement une introduction accompagnée d'indications méthodologiques, un volet principal comportant des observations sur la situation sociale, la pauvreté ou le recours aux prestations sociales, et souvent aussi une conclusion. S'y ajoutent, en fonction des objectifs cantonaux, des chapitres spécifiques traitant de la situation économique et sociale ou du système cantonal de sécurité sociale ou abordant certaines mesures. Parfois les contenus ont été légèrement révisés et complétés au fil des ans, notamment dans les cas où l'établissement des rapports remonte aux années 2000. De même, certains indicateurs – ou l'analyse spécifique de certains d'entre eux – évoluent, suivant les besoins, au fil des rapports (voir chapitre 2.2.2). En outre, la modernisation prochaine de la statistique de l'aide sociale de l'OFS entraînera probablement certaines modifications des indicateurs, notamment pour les cantons dont les rapports s'appuient principalement sur cette statistique.²⁰ Cependant, les modifications radicales dans la conception des rapports sur la pauvreté ou la situation sociale sont plutôt rares. On y observe surtout une focalisation accrue sur la pauvreté dans certains cantons (JU, VD), une approche de la situation sociale davantage axée sur les parcours de vie dans d'autres (LU) ou, dans d'autres encore, le développement de volets consacrés aux mesures (BE).

¹⁹ Font partie des données combinées, dans le modèle de monitoring développé par la Haute école spécialisée bernoise en collaboration avec Caritas Suisse, des données de l'OFS (statistique de l'aide sociale, avances sur contributions d'entretien, bourses d'études, STATPOP, enquête structurelle, BEVNAT, EGID et EWID, statistique des bâtiments et des logements) aussi bien que de la CdC (PC, comptes individuels).

²⁰ À l'horizon 2025, la statistique de l'aide sociale de l'OFS sera adaptée aux conditions actuelles et à l'évolution des besoins. Cf.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs/projet-modernisation.html>. Selon l'OFS, des variables importantes pour les rapports sociaux cantonaux seront en principe maintenues et parfois revalorisées qualitativement (surtout concernant les finances). De plus, l'utilisation accrue de données issues des registres permettra de réaliser de nouvelles analyses.

En outre, le canton de Bâle-Campagne a conféré une nouvelle assise à l'ensemble de son rapport en adoptant, dans son dernier rapport, le modèle de monitoring mis au point par Caritas et la Haute école spécialisée bernoise.

Environ la moitié des cantons mettent - de façon ponctuelle - l'accent sur des sujets spécifiques (cf. tableau 10). Outre le fait que ces thèmes sont abordés une seule fois, mais traités en profondeur, ils débouchent la plupart du temps sur des propos d'ordre qualitatif et tendent à s'appuyer sur des indicateurs supplémentaires (voire sur d'autres analyses) en rapport avec la thématique.

Thèmes prioritaires traités dans les rapports	Cantons
Un thème prioritaire est traité dans (presque) chaque rapport	BE, GL, GR, SG, ZG, ZH
Un thème prioritaire est traité dans certains rapports	BL, BS, SO, SZ
Aucun thème prioritaire n'est traité dans les rapports	AG, AR, FR, GE, JU, LU, NE, TG, VD, VS

Tableau 10: cantons classés selon les priorités de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale

Source : rapports cantonaux

Les sujets ponctuellement abordés comme thèmes prioritaires sont très variés. Les analyses de fond traitent volontiers de groupes à risque définis (adolescents et jeunes adultes, personnes vivant seules ou de plus de 50 ans, etc.), de domaines choisis (comme le logement ou la situation financière des ménages) ou de prestations sous condition de ressources (telles que les allocations de logement pour les familles ou les avances sur contributions d'entretien). Il arrive également que des facteurs de risque d'appauvrissement (comme le manque de formation) ou l'évolution du recours aux prestations (par ex. durée de perception de prestations sociales, sorties du système) fassent l'objet de discussions approfondies. Dans les rapports les plus récents, des thèmes liés à la pandémie de COVID-19 ont souvent été abordés. Il est également prévu de mettre en lumière les cas de non-recours aux prestations sociales accordées sous condition de ressources.²¹

Les cantons définissent leurs thèmes prioritaires en fonction de leurs besoins. Cependant, la plupart de ceux qui ont par le passé traité des thèmes prioritaires dans leurs rapports publient régulièrement aussi, depuis lors, des rapports qui en sont dépourvus.

2.2.4 Forme des rapports et autres éléments de reporting

Pour la forme de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale, la grande majorité des cantons adoptent des formats traditionnels. La plupart optent pour une présentation classique, en version imprimée ou PDF. Seuls deux cantons ont choisi un format différent, publiant leur rapport social exclusivement sous la forme d'un communiqué de presse (GL, GR). Certains envisagent de développer le format de leur rapport. Le canton de Lucerne se demande actuellement s'il ne devrait pas remplacer la version imprimée de son rapport social par une version en ligne.

Plusieurs cantons ne limitent pas leurs activités de reporting sur la pauvreté et la situation sociale à la seule publication desdits rapports : ils publient encore d'autres articles, systèmes d'indicateurs ou chiffres-clés en lien avec la pauvreté, l'aide sociale ou d'autres contenus de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale, par exemple sur leur site Internet ou dans le cadre d'annuaires statistiques ou de systèmes de monitoring cantonaux. Certains cantons associent de manière ciblée leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale à un format supplémentaire de compte-rendu lié à un programme de rapports. Le canton de Lucerne est celui qui pousse cette démarche le plus loin : son rapport social, qui découle d'un mandat légal à portée générale, comprend non moins de cinq éléments. Au rapport social proprement dit viennent s'ajouter une publication intitulée « Wohlstand und Armut » (Prospérité et pauvreté), des publications à thème, des indicateurs sociaux mis à jour chaque année

²¹ Le canton de Bâle-Ville a publié en 2023, comme thème prioritaire, des résultats portant sur l'ampleur du non-recours à l'aide sociale ainsi que sur ses motifs.

ainsi que, tous les six ans, un rapport d'impact du gouvernement sur la couverture du minimum vital. Le canton de Vaud associe également le rapport social à des publications thématiques, des articles de l'annuaire statistique, des analyses territoriales ainsi que, pour chaque législature, l'évaluation d'une prestation importante (par ex. prestations complémentaires pour familles).

En plus d'un rapport sur la pauvreté et la situation sociale abordant ces thématiques dans des domaines spécifiques de la vie, plusieurs cantons (AG, BE, BL, SO) disposent de rapports annuels autonomes sur les prestations sociales, notamment dans l'aide sociale. D'autres ne focalisent leurs activités ni sur la situation sociale de la population, ni sur la pauvreté. Ils se concentrent sur des thèmes plus ciblés et élaborent des publications thématiques sur des domaines connexes, en marge de leurs rapports sur la pauvreté et la situation sociale, ou à la place de ces derniers. C'est ainsi que plusieurs cantons ont récemment élaboré un rapport sur les familles (AR, BE, FR) ou prévoient de le faire (OW).

2.3 Lien avec les stratégies et les mesures

Onze cantons, en particulier ceux qui abordent la pauvreté dans leurs analyses, établissent un lien, dans leur rapport, avec leur stratégie ou leurs mesures. Quelquefois, les rapports sur la pauvreté ou la situation sociale eux-mêmes constituent un important élément stratégique ou de planification, dans la mesure où ils sont issus d'une stratégie en tant que mesure spécifique (BL) ou s'inscrivent dans le contexte d'un mandat légal de planification sociale d'ordre plus général (LU, SO). La référence à la stratégie ou aux mesures est toutefois le plus souvent établie de manière synthétique, par des déductions et des conclusions tirées d'analyses de la situation sociale ou de la pauvreté. En tout, neuf cantons rattachent explicitement les analyses de la situation sociale ou de la pauvreté exposées dans leurs rapports à des conclusions ou à des mesures adoptées au niveau politique.

Les cantons choisissent différentes approches pour tirer des conclusions politiques ou stratégiques et en déduire des mesures (cf. tableau 11). À cet égard, les cantons d'Argovie et de Bâle-Campagne sont allés très loin. Ils se sont servis du rapport pour élaborer une planification sociale complète ou une stratégie de lutte contre la pauvreté et ont exploité cette base pour définir des orientations, des plans d'action potentiels et des mesures tangibles ; à cet effet, ils ont adopté une approche très large en fixant des priorités. D'autres cantons se sont appuyés sur les conclusions de leur rapport pour définir de nouvelles mesures ou de nouveaux programmes de mesures. Dans le prolongement de leur rapport et de leur analyse de son contenu, ces cantons présentent soit des mesures isolées mais ciblées (JU), des mesures s'inscrivant dans un programme (BE, FR) ou un aperçu des mesures (VS), soit un vaste plan d'action appelé à servir de fil conducteur pour les mesures à venir pour la prochaine décennie (GE). Leurs catalogues de mesures sont présentés tantôt dans le rapport lui-même, tantôt dans une publication à part explicitement associée au rapport. Ces catalogues sont en général très complets et classés par domaine, champ d'action ou priorité politique.

Conclusions politiques ou stratégiques	Cantons
Planification sociale cantonale complète, mesures comprises	AG
Stratégie de lutte contre la pauvreté, mesures comprises	BL (sur la base du rapport 2020)
Nouvelles mesures ou programme de mesures	BE, FR, JU, VS
Plan d'action à mettre en œuvre à moyen ou long terme	GE
Conclusions sur les orientations de la politique sociale cantonale	NE, VD

Tableau 11: cantons classés par type de conclusions politiques ou stratégiques

Source : rapports cantonaux et sites Internet, renseignements écrits

Deux cantons (NE, VD) s'en tiennent à des conclusions plus générales dans leur rapport. À partir de la situation observée, ils discutent des développements nécessaires dans leur politique sociale cantonale et identifient, sur cette base, les orientations et les priorités souhaitables.

Les mesures, planifications ou orientations présentées en lien avec les rapports sur la pauvreté ou la situation sociale ne revêtent pas partout le même caractère contraignant. Tandis que, dans la plupart des cantons, elles sont proposées par les gouvernements ou soutenues par ces derniers, dans le rapport du canton du Valais, elles prennent la forme de recommandations des acteurs associés à l'élaboration du rapport. La question de savoir si, au bout du compte, des mesures doivent être prises sur la base du rapport ne reçoit pas non plus partout une réponse contraignante. Dans certains cantons où, d'après le mandat politique ou légal, une transposition en mesures devrait normalement revêtir un caractère obligatoire, la question de la mise en œuvre reste parfois ouverte, voire intangible et floue. Les documents de suivi des mesures ou de la planification annoncés dans le rapport ne sont pas toujours présentés, pas plus que les conclusions du rapport ne sont toujours intégrées dans les bases de la planification, cette réalité étant également liée aux processus politiques à l'œuvre en aval.

Jusqu'à présent, les rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale ne formulent pas d'objectifs concrets concernant la pauvreté ou la situation sociale, ni concernant la lutte contre la pauvreté ou la prévention de celle-ci, et ils ne les vérifient pas non plus. Le lien avec les objectifs des programmes de législature des gouvernements reste également assez flou. Aucun contrôle systématique de la réalisation des objectifs de la législature n'a été mis en place.

En règle générale, les rapports des cantons qui se concentrent sur les prestations sociales ne se réfèrent pas directement aux mesures ou aux stratégies. Des exceptions se présentent de temps à autre, puisque, dans certains rapports (par ex. BS), les cantons décrivent une série de mesures ou d'instruments de politique sociale mis en place dans le cadre de leurs priorités.

2.4 Innovations apportées aux rapports cantonaux

Au fil de ces 20 dernières années, les rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale ont connu des évolutions majeures. Jusque vers le milieu des années 2010, les cantons ayant publié un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale ont commencé à déployer leurs activités de rapport en fonction de leurs objectifs et en s'appuyant sur des idées très originales. Plusieurs d'entre eux ont alors réalisé de véritables projets phares qui ont suscité un grand intérêt dans toute la Suisse et nécessité beaucoup d'efforts et d'engagement.²² Ainsi, les cantons de Soleure et d'Argovie ont élaboré des rapports sociaux exhaustifs ; le canton d'Argovie y a même ajouté une planification sociale complète. Le canton de Berne, pour sa part, a directement associé son rapport sur la pauvreté 2012 à un plan de mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté, puis poursuivi sa mise en œuvre dans le rapport suivant. Le canton de Lucerne fut le premier à préconiser l'exploitation de données combinées ; au travers de son rapport social, qui comprend plusieurs éléments combinés, il a, dès lors, créé un modèle. Toutefois, ces grands projets n'ont pas réussi à s'imposer durablement, hormis dans le canton de Lucerne, qui continue à se servir de ses bases et qui les optimise en permanence. Ils sont restés uniques (AG) ou abstraits dans leur planification (SO) en raison des processus politiques en cours en aval ; parfois encore, ils ont été provisoirement suspendus (BE).

Après 2015, les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale ont présenté, pour la plupart, des innovations moins fondamentales. Les recommandations de la CDAS ont amené une plus grande unité de conception et de contenu des rapports cantonaux. Le canton de Bâle-Campagne a fait exception à la règle en mettant en place sa propre stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté. En tant que canton pilote, il a en outre réalisé, conformément au modèle développé par Caritas et la Haute école spécialisée bernoise, en continuité avec sa propre stratégie de lutte contre la pauvreté, un monitoring

²² Un autre projet phare de ce type a vu le jour en 2010 sur une initiative privée, lorsque la Fondation Christoph Merian a commandé un rapport sur la pauvreté pour le canton de Bâle-Ville. Pour illustrer la pauvreté, ce rapport très complet a utilisé l'approche des capacités (Capability Approach) ; en outre, il a analysé les causes et la dynamique de la pauvreté. Voir Dubach et al (2010).

favorisant les comparaisons intercantonales.²³ De même, le canton de Genève a innové par la mise au point du plan d'action cantonal contre la précarité, qui couvre toute la décennie en cours jusqu'en 2030. Ce qui précède mis à part, les innovations de ces dernières années ont généralement porté sur des questions plus spécifiques, comme le choix des indicateurs ou l'amélioration de la qualité des données. Ainsi, deux cantons, Bâle-Campagne et Genève, s'appuient désormais sur des ensembles d'indicateurs de pauvreté prédéfinis, qu'il est prévu d'observer en continu sur plusieurs rapports. Dans le canton de Vaud, des indicateurs de pauvreté touchant à de nouveaux domaines, tels la mobilité et l'environnement, sont en cours d'élaboration. Vaud mène également des travaux de développement qui visent à élargir l'échantillon de données cantonales combinées en étudiant les possibilités d'y intégrer les personnes imposées à la source et celles de plus de 65 ans.

Par ailleurs, une tendance croissante à reprendre des plans de rapport éprouvés a été observée ces dernières années, en particulier dans les cantons qui n'ont que récemment présenté pour la première fois un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale, ou qui sont en train d'en préparer un. C'est ainsi que plusieurs cantons ont confié leur rapport à LUSTAT (AR, ZG) ; d'autres s'intéressent de plus près à la mise en œuvre du modèle de monitoring de Caritas et de la Haute école spécialisée bernoise (SH, SO). Dans le cadre de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS), des efforts sont en cours pour harmoniser les rapports sociaux entre les cantons latins au niveau intercantonal.

²³ En 2020, la Haute école spécialisée bernoise a élaboré, en collaboration avec Caritas Suisse, un modèle de monitoring de la pauvreté permettant de procéder à des comparaisons intercantonales, qui pourrait être repris par d'autres cantons. Le modèle de monitoring présenté sur la base de celui du canton de Berne comprend, entre autres, une nouvelle combinaison de données. Il permet de calculer l'efficacité des prestations sous condition de ressources. Voir Fluder et al. (2020).

3 ANALYSE APPROFONDIE DES RAPPORTS SUR LA PAUVRETÉ

3.1 Appréhender et mesurer la pauvreté²⁴

3.1.1 Notion de pauvreté et dimensions de la pauvreté prises en compte

Dans leur rapport, treize cantons se réfèrent à la pauvreté au sein de leur population et présentent des indicateurs du degré de pauvreté. En règle générale, ils traitent le sujet en posant des bases théoriques ; ces bases s'appuient sur des notions spécifiques de la pauvreté. Ou alors, ils mènent une réflexion sur la définition de la pauvreté. Ces bases ou cette réflexion sont exposées soit dans les chapitres consacrés à la pauvreté, soit ailleurs dans leur rapport. Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a choisi une voie particulière. S'il présente bien, lui aussi, des chiffres concernant la pauvreté, il se base exclusivement sur des indicateurs relatifs à l'aide sociale (en particulier le taux d'aide sociale). Mais au-delà, ce rapport ne définit pas la pauvreté et ne met pas les résultats obtenus en lien avec les différentes possibilités de mesure de la pauvreté. Aussi n'est-il pas examiné dans les analyses approfondies des rapports sur la pauvreté.

Les douze rapports cantonaux qui se sont penchés de manière approfondie sur la pauvreté et qui présentent des indicateurs à ce sujet adoptent une optique basée principalement sur les ressources. Parfois, cependant, ils se servent aussi d'autres notions courantes liées à la pauvreté. Ainsi, pour identifier les thèmes en adéquation avec leur description de la situation sociale, les rapports sociaux complets antérieurs aux rapports plus récents s'appuient tantôt sur l'approche des capacités (AG), tantôt sur l'approche par les situations de la vie (LU, SO). Dans ces rapports relativement exhaustifs, cependant, le chapitre consacré à la pauvreté adopte aussi une approche basée sur les ressources. De même, considérant des circonstances de vie liées à la pauvreté telles que la santé ou le logement comme autant de biens sociaux ou de ressources immatérielles, les rapports sur la pauvreté qui couvrent une définition plus vaste de cette dernière justifient leur vision élargie par l'adoption d'une approche fondée sur les conditions de vie (FR, GE). D'autres encore s'appuient sur l'approche par les capacités pour déterminer les domaines de vie à retenir dans leur rapport (JU). Généralement succincts, ces fondements théoriques visent en premier lieu à justifier le choix des domaines analysés.

La perspective théorique de la pauvreté dans les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale influence de manière déterminante les dimensions de la pauvreté mises en lumière dans ces rapports. Conformément à l'optique dominante, basée sur les ressources, la pauvreté monétaire constitue le noyau de toutes les analyses de la pauvreté établies par les cantons. Chacun des douze cantons dont les rapports traitent de la pauvreté de manière approfondie présente des indicateurs à ce sujet (cf. tableau 12 à la page suivante). Une grande majorité de ces cantons complètent ces considérations sur la pauvreté monétaire par d'autres indicateurs de la situation économique des ménages. Les indicateurs de la pauvreté dans d'autres domaines de la vie sont abordés en premier lieu par les cantons dont les rapports se fondent sur une conception élargie de la pauvreté. Leurs indicateurs recensent des lacunes de ressources dans d'autres domaines ; ils se réfèrent ainsi à la formation, à l'insertion professionnelle, à la santé et au logement ainsi que – uniquement dans le canton de Fribourg – aux relations sociales. Dans quelques cas, leurs indicateurs reflètent non seulement des situations de pauvreté avérée, mais aussi des faits pertinents pour sa prévention, comme la perception de prestations complémentaires pour les familles ou la consommation de tabac ou d'alcool.

²⁴ À l'heure de la présente analyse, le contenu exact du premier rapport social du canton du Tessin reste à définir. Les données proposées concernant le recensement et la mesure de la pauvreté se basent sur le rapport méthodologique publié en 2021. Cf. Ufficio di Statistico (2021b).

Dimensions de la pauvreté examinées								
Canton	Pauvreté monétaire	Situation économique	Formation	Insertion professionnelle	Santé	Logement	Relations sociales	Participation politique
AG	X	X						
BE	X	X						
BL	X							
FR	X	X	X	X	X	X	X	
GE	X	X		X	X			
JU	X	X	X	X	X			
LU	X	X						
NE	X	X						
SO	X	X						
TI	X	X						
VD	X	X		X	X	X		
VS	X	X						

Tableau 12: dimensions de la pauvreté analysées dans les rapports cantonaux sur la pauvreté ou la situation sociale. "

Source : rapports cantonaux Remarque : les dimensions de la pauvreté présentées correspondent à celles utilisées dans le programme détaillé du monitoring national de la pauvreté.

Tout comme le nombre d'indicateurs en général, le nombre et le choix des indicateurs que les cantons présentent pour décrire le degré de pauvreté varient également fortement selon les rapports. En fonction du canton, l'attention portée à la pauvreté se concentre soit sur un ou deux indicateurs (surtout le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté), alors examinés en détail, soit sur plusieurs indicateurs discutés dans les analyses de la pauvreté. Le canton du Jura est celui qui va le plus loin dans ce domaine, puisque son dernier rapport comprend non moins de 24 indicateurs liés à la pauvreté.

Les écarts à relever dans l'évaluation des indicateurs sont, par conséquent, également considérables. Pour certains indicateurs, plusieurs cantons (par ex. BE, BL) procèdent à des évaluations très différenciées, réalisées par groupe de population ou par région. D'autres (par ex. FR, JU) diversifient plutôt les indicateurs présentés et se contentent d'une évaluation pour l'ensemble de la population. La définition d'un indicateur varie également. Alors que certains cantons ne considèrent pas les évaluations approfondies par groupe de population comme un indicateur à part, d'autres considèrent les différenciations par groupe de population ou par région comme des indicateurs à part entière.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les cantons de Bâle-Campagne et de Genève qui se sont appuyés sur un ensemble d'indicateurs de pauvreté clairement délimités et prévus pour un recensement et une observation réguliers. Le rapport du canton de Bâle-Campagne s'appuie sur une série de cinq indicateurs de la pauvreté monétaire.²⁵ La série d'indicateurs du rapport genevois contient sept indicateurs de pauvreté monétaire, dont deux portent sur les dettes et l'endettement, complétés par cinq indicateurs de pauvreté et d'activité professionnelle.²⁶ Certes, quelques autres cantons (surtout JU, SO) mentionnent eux aussi tous les indicateurs présentés dans les chapitres sur la pauvreté ou dans une liste d'indicateurs fournie en annexe, en y apportant des précisions supplémentaires (notamment sur la source des données exploitées, l'échantillon utilisé et des définitions statistiques supplémentaires). Pourtant, dans la grande majorité des cas, les rapports n'indiquent pas directement quels indicateurs il est prévu de mettre à jour et lesquels ne seront présentés qu'une seule fois.

²⁵ Indicateurs de pauvreté monétaire : taux de pauvreté absolue, risque de pauvreté, pauvreté avec prise en compte des réserves financières, pauvreté et inégalité P20 et non-recours à l'aide sociale.

²⁶ Indicateurs de pauvreté monétaire : taux d'aide sociale, taux de risque de pauvreté, taux de risque de pauvreté hypothétique en l'absence de prestations sociales, risque de pauvreté individuel, dossiers d'aide sociale avec dettes, caractéristiques des ménages bénéficiant de conseil sur l'endettement. Les autres indicateurs dans le domaine de l'activité professionnelle concernent le revenu provenant d'une activité lucrative, l'insertion professionnelle ainsi que les bénéficiaires de prestations complémentaires pour les familles. Dans le canton de Genève, il est en outre prévu d'intégrer des indicateurs concernant la santé et la pauvreté dans la série d'indicateurs. À cet égard, cependant, le dernier rapport, qui date de 2016, ne présentait pas encore d'indicateurs.

3.1.2 Indicateurs et sources de données sur la pauvreté monétaire

Les indicateurs de pauvreté monétaire se trouvent au cœur de l'observation de la pauvreté. La plupart des cantons qui réalisent une analyse fondée sur la pauvreté en présentent plusieurs indicateurs. Tous les cantons présentent un taux de pauvreté, qu'il s'agisse du taux de pauvreté proprement dit, ou du taux de risque de pauvreté, ou encore – dans sept cas sur douze – de chacun des deux (cf. tableau 13 à la page suivante). D'autres indicateurs de pauvreté, comme l'écart de pauvreté, l'indicateur de pauvreté selon la péréquation financière ARMIN ou la pauvreté compte tenu de la fortune sont également utilisés dans certains rapports. La majorité des douze rapports établissent en outre un lien entre la pauvreté et le recours aux prestations sociales, en montrant les effets des transferts sociaux sur le taux de pauvreté ou en intégrant le taux d'aide sociale comme indicateur de pauvreté supplémentaire. Les indicateurs concernant la perception de prestations sociales (tels que le taux d'aide sociale) ont cependant perdu en importance dans les analyses de la pauvreté, surtout depuis que l'exploitation des données combinées a gagné du terrain. De même, hormis dans le rapport social du canton de Soleure, au demeurant déjà ancien, les privations matérielles, qui ne peuvent être relevées que sur la base des enquêtes SILC, ne sont plus guère prises en compte. En revanche, les indicateurs relatifs au revenu et à la fortune sont toujours aussi prisés dans les rapports. Plusieurs cantons complètent, suivent ou justifient leurs analyses de la pauvreté par des données supplémentaires sur le revenu ou la fortune des ménages. Des différences sont à relever entre les rapports concernant la mesure dans laquelle les indicateurs de répartition des revenus (en particulier le quotient P80/P20 ou l'indice de Gini) sont comptés comme indicateurs de pauvreté ou utilisés pour présenter la situation économique des ménages.

Dans la majorité des cantons, les données combinées constituent la base essentielle des indicateurs de pauvreté monétaire, en particulier parmi ceux dont les rapports sont récents (cf. chap.2.2.2). Dans certains de ces cantons (surtout FR, TI, VD), les données relatives à la situation économique des ménages sont également tirées de données combinées. Outre ces dernières, environ la moitié des cantons utilisent, en complément, la statistique de l'aide sociale de l'OFS. En outre, d'autres bases, telles que les données fiscales cantonales, les enquêtes de l'OFS (notamment l'enquête SILC et l'enquête sur la santé), de même que les données administratives sur certaines prestations sociales sont parfois utilisées de manière ponctuelle. Une pratique, courante dans des rapports antérieurs, qui consistait à recourir, en fonction de l'indicateur choisi, à des statistiques fédérales ou à des données cantonales pertinentes (par ex. AG, SO) n'est actuellement plus guère en vogue. Comme l'enquête SILC, en particulier, a perdu de son importance dans les rapports cantonaux, et ce, en dépit du fait qu'elle propose des informations très détaillées sur la pauvreté (notamment sur les privations matérielles ou la perception subjective de la pauvreté), le nombre d'indicateurs de pauvreté présents dans les rapports tend à diminuer au fil des ans.

Indicateurs de la pauvreté monétaire et de la situation économique				
Canton	Indicateurs de pauvreté monétaire	Sources	Indicateurs de situation économique	Sources
AG	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté -Profil des personnes et des ménages pauvres ou menacés de pauvreté -Sources de revenus des ménages pauvres et menacés de pauvreté -Taux d'aide sociale -Taux d'assistance -Profil des bénéficiaires de l'aide sociale et des ménages à l'aide sociale -Motifs de fin du recours à l'aide sociale -Durée de perception de l'aide sociale 	Données fiscales cantonales, statistique de l'aide sociale de l'OFS	<ul style="list-style-type: none"> -Composition du revenu des ménages -Revenu des ménages et revenu disponible équivalent -Fortune (brute et nette) -Répartition de la fortune 	Données fiscales cantonales
BE	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté -Écart de risque de pauvreté -Profil des ménages menacés de pauvreté. -Risque de pauvreté par types de communes -Taux d'aide sociale -Profil des bénéficiaires de l'aide sociale -Taux d'assistance 	Données fiscales cantonales, complétées par des données ciblées issues des registres cantonaux (en particulier, la nationalité et le type de ménage), statistique de l'aide sociale de l'OFS	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu médian des ménages -Composition du revenu des ménages -Évolution des revenus de transferts -Taux de perception des prestations de l'AC et des rentes AVS/AI -Revenus de transferts élevés -Revenu disponible équivalent -Composition des revenus par tranches de revenus -Répartition de la fortune nette 	Données fiscales cantonales, complétées par des données ciblées issues des registres cantonaux (en particulier, la nationalité et le type de ménage)
BL	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté -Pauvreté en tenant compte des réserves financières -Pauvreté et inégalité P20 -Non-recours à l'aide sociale -Profil des personnes pauvres ou menacées de pauvreté -Pauvreté par commune -Taux de pauvreté avant et après transferts 	Données combinées selon le modèle de monitoring Caritas/HES bernoise		
FR	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté -Écart de pauvreté -Profil des personnes pauvres -Taux de risque de pauvreté -Profil des personnes menacées de pauvreté -Bénéficiaires de l'aide sociale en situation de pauvreté -Personnes en situation de pauvreté bénéficiant d'autres transferts sociaux 	Données cantonales combinées	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu brut -Composition du revenu brut -Transferts sociaux au niveau du revenu brut -Revenu disponible -Répartition du revenu disponible équivalent, y compris les déciles et le quotient S80/S20 -Courbe de Lorenz -Coefficient de Gini -Répartition de la fortune nette -Revenu disponible selon l'âge 	Données cantonales combinées

Indicateurs de la pauvreté monétaire et de la situation économique				
Canton	Indicateurs de pauvreté monétaire	Sources	Indicateurs de situation économique	Sources
GE	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de risque de pauvreté -Taux de risque de pauvreté sans prestations sous condition de ressources -Taux de risque de pauvreté individuel par sexe -Taux d'aide sociale -Taux de surreprésentation / de sous-représentation dans l'aide sociale 	Données relatives au revenu déterminant unifié, statistique de l'aide sociale de l'OFS, statistique de l'Hospice général	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de bénéficiaires de l'aide sociale endettés -Profil des personnes conseillées sur l'endettement 	Statistique de l'Hospice général, évaluation du conseil sur l'endettement
JU	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté -Profil des personnes pauvres ou menacées de pauvreté -Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté par commune -Taux d'aide sociale -Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale -Profil des bénéficiaires de l'aide sociale -Taux de prestations complémentaires -Nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires -Indicateur de pauvreté de la péréquation financière ARMIN 	Données cantonales combinées, statistique de l'aide sociale de l'OFS, statistique des prestations complémentaires de l'OFAS	<ul style="list-style-type: none"> -Emplois à bas salaire et personnes employées à bas salaire dans le secteur privé -Revenu équivalent net -Revenu imposable -Quotient P80/P20 -Indice de Gini -Contribuables classés par fortune nette 	Administration fédérale des contributions, statistique de l'aide sociale de l'OFS, enquête de l'OFS sur la structure des salaires
LU	<ul style="list-style-type: none"> Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux -Profil des personnes touchées par la pauvreté 	Situation financière (FinSit)	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu des ménages -Revenu disponible -Fortune équivalente nette 	Situation financière (FinSit)
NE	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de risque de pauvreté -Profil des personnes menacées de pauvreté -Taux d'aide sociale 	Données cantonales combinées	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu brut 	Enquête de l'OFS sur la structure des salaires
SO	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu équivalent -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté -Auto-évaluation de la situation financière des ménages -Privation matérielle -Retards de paiement -Nombre de commandements de payer et de saisies -Prestations et taux de couverture de l'aide sociale -Motifs de fin du recours à l'aide sociale Nombre et profil des bénéficiaires des RIP, des AVPA et de l'aide sociale -Taux d'aide sociale et taux d'assistance 	Enquête SILC de l'OFS, enquête de l'OFS sur la santé, BETRKONK de l'OFS, statistique de l'aide sociale de l'OFS, données cantonales	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu imposable -Revenu imposable par catégorie de personnes / région -Fortune imposable 	Données fiscales cantonales
TI	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs seulement provisoires au moment de l'analyse, notamment -Taux de pauvreté -Taux de risque de pauvreté 	Données cantonales combinées et statistiques fédérales	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs seulement provisoires au moment de l'analyse, notamment -Revenu des ménages -Fortune 	Données cantonales combinées et statistiques fédérales

Indicateurs de la pauvreté monétaire et de la situation économique				
Canton	Indicateurs de pauvreté monétaire	Sources	Indicateurs de situation économique	Sources
VD	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux -Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux -Profil des ménages touchés ou menacés de pauvreté 	Données cantonales combinées, panel de ménages	<ul style="list-style-type: none"> -Répartition de la fortune -Répartition des revenus -Part des prestations de transfert au niveau du revenu des ménages -Dépenses liées au logement 	Données cantonales combinées, EBM de l'OFS, panel des ménages
VS	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de risque de pauvreté -Profil des personnes menacées de pauvreté 	Données fiscales cantonales	<ul style="list-style-type: none"> -Revenu net -Composition du revenu -Revenu équivalent disponible 	Données fiscales cantonales

Tableau 13 : principaux indicateurs de pauvreté monétaire et de situation économique, y compris sources des données

Source : rapports cantonaux

3.1.3 Définition et opérationnalisation du taux de pauvreté

En ce qui concerne la définition et le relevé du taux de pauvreté, qui constitue un élément clé dans la mesure de la pauvreté, les écarts entre les différents rapports cantonaux restent importants. Certes, à l'exception de Lucerne, tous les cantons disposant d'un rapport sur la pauvreté font appel à un taux de pauvreté relative et tous définissent le seuil de pauvreté relative de manière uniforme, du moins en le fixant à sa valeur habituelle de 60 % du revenu médian, complétant parfois cet indice par une délimitation à 50 % du revenu médian. De même, chacun des sept cantons qui utilisent le seuil de la pauvreté absolue le détermine conformément aux directives de la CSIAS. Mais au-delà de ces points communs, les définitions du seuil de la pauvreté et celles du revenu des ménages nécessaire à la détermination des taux de pauvreté continuent de varier fortement (cf. tableau 14 à la page suivante).

On constate des différences dans la définition du seuil de la pauvreté avec prise en compte supplémentaire de la fortune, parfois mise en œuvre avec un plafond de fortune (BE, FR). Il est également à souligner que les cantons procèdent différemment pour déterminer le coût du logement, qui joue un rôle essentiel dans le calcul du taux de pauvreté. D'un canton à l'autre, le revenu des ménages utilisé pour calculer le taux de pauvreté diffère, d'une part, dans la prise en compte fondamentale des prestations sous condition de ressources. Ce sont surtout les cantons se basant sur les données fiscales pour déterminer le taux de pauvreté et dont les premiers rapports commencent à dater qui utilisent encore le revenu *avant* prestations sous condition de ressources, tandis que ceux qui s'appuient sur des données combinées déterminent le revenu disponible *après* prestations sous condition de ressources. D'autre part, le revenu des ménages varie en fonction des composantes de revenu prises en compte. Des différences importantes apparaissent notamment en ce qui concerne les prestations sous condition de ressources et les transferts privés pris en compte, notamment en fonction des données utilisées. S'y ajoute dans certains cantons, pour le revenu des ménages, la spécificité de dispositions concernant la fortune prise en compte (ou qui peut l'être) selon que les actifs considérés revêtent la forme d'immeubles, d'actions et de titres (GE) ou de sommes d'argent déposées sur des comptes bancaires et de titres qui peuvent être vendus rapidement (BL).²⁷ D'autres cantons, quant à eux, prennent en compte la fortune dans la colonne des revenus par le biais d'une imputation de la fortune (AG, BE, LU).

²⁷ Dans le canton de Bâle-Campagne, un indicateur autonome, la *pauvreté avec prise en compte des réserves financière*, a été prévu à cet effet.

Définition et opérationnalisation du taux de pauvreté				
Canton	Définition du seuil de pauvreté	Définition du revenu des ménages	Source	Remarques sur la qualité des données, échantillonnage
AG	Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian	Revenu selon les données fiscales, c.-à-d. avant perception de prestations sous condition de ressources, à l'exception des revenus des AVPA Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de rentes, allocations pour perte de gain (AC, indemnités journalières, allocations de maternité, etc.), pensions alimentaires, AVPA, revenus d'immeubles, de titres, de communautés héréditaires, de propriétés locatives Prise en compte d'une imputation de la fortune de 5 %	Données fiscales cantonales	Catégories de personnes manquantes : contribuables de moins de 26 ans, personnes arrivées/parties en cours d'année ou décédées, étrangers imposés à la source, habitants de la ville d'Aarau
BE	Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian Les ménages dont la fortune nette est supérieure à 150 000 francs (couples) ou à 120 000 francs (personnes seules) ne sont considérés ni comme pauvres, ni comme menacés de pauvreté.	Revenu selon les données fiscales, c.-à-d. avant perception des prestations sous condition de ressources, à l'exception des revenus des AVPA Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de rentes, allocations pour perte de gain (AC, indemnités journalières, allocations de maternité, etc.), pensions alimentaires, AVPA, revenus d'immeubles, de titres, de communautés héréditaires, de propriétés locatives, prise en compte d'une imputation de la fortune de 5 %	Données fiscales cantonales, complétées en 2015 par des données ciblées issues des registres cantonaux (concernant surtout la nationalité et le type de ménage)	Catégories de personnes manquantes : contribuables de moins de 26 ans et de plus de 65 ans, personnes arrivées/parties ou décédées en cours d'année, étrangers imposés à la source, personnes imposées par appréciation
BL	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 60 % du revenu médian	Revenu disponible après prestations sociales et impôts, c.-à-d. revenu après perception des prestations sous condition de ressources Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus des prestations des assurances sociales, transferts privés (surtout les pensions alimentaires), revenus de la fortune et prestations sous condition de ressources (aide sociale, PC, RIP, bourses, AVPA) Pour l'indicateur de pauvreté compte tenu des réserves financières, plus les sommes d'argent déposées sur comptes bancaires et les titres considérés comme des liquidités rapidement disponibles	Données combinées selon le modèle de monitoring Caritas/HES bernoise	Catégories de personnes manquantes : personnes vivant en ménage collectif, personnes sans taxation définitive, étrangers imposés à la source et situations financières ne pouvant être reconstituées ni par les données fiscales des personnes régulièrement taxées ni par la statistique de l'aide sociale, enfants mineurs vivant seuls
FR	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 60 % du revenu médian Les ménages disposant d'une fortune supérieure à 4000 francs (à partir de 18 ans) ou de 2000 francs (de 0 à 17 ans) par personne ne sont pas considérés comme	Revenu disponible après prestations sociales et impôts, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de la fortune, revenus des rentes et des assurances, prestations sous condition de ressources (RIP, bourses, allocations familiales, aide sociale, PC), transferts privés	Données cantonales combinées	Catégories de personnes manquantes : étrangers imposés à la source, personnes immigrées en cours d'année, mineurs handicapés vivant dans des ménages collectifs, personnes de plus de 18 ans vivant dans des ménages collectifs incompatibles avec les données fiscales

Définition et opérationnalisation du taux de pauvreté				
Canton	Définition du seuil de pauvreté	Définition du revenu des ménages	Source	Remarques sur la qualité des données, échantillonnage
pauvres, les ménages disposant d'une fortune supérieure à 120 000 francs ne sont pas considérés comme menacés de pauvreté				
GE	Seuil de pauvreté relative : 60 % du revenu médian	<p>Revenu conforme au revenu déterminant unifié total, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources</p> <p>Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de rentes et d'assurances, prestations sous condition de ressources (RIP, AVPA, allocations de loyer, PC, bourses, prestations complémentaires pour familles, aide sociale), revenus de la fortune, gains en capital, fortune sous forme de biens immobiliers, d'actions, de titres, de dépôts bancaires, de valeur de rachat d'assurances-vie, etc. (cf. art. 4 à 7 de la loi sur le revenu déterminant unifié)</p>	Données sur le revenu déterminant unifié	Catégories de personnes manquantes : personnes imposées à la source, personnes taxées par appréciation, personnes de moins de 26 ans
Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian		<p>Revenu disponible après prestations sociales et impôts, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources</p> <p>Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de la fortune, revenus de rentes et d'assurances, prestations sous condition de ressources (RIP, bourses, allocations familiales, aide sociale, PC), transferts privés</p>	Données cantonales combinées	Catégories de personnes manquantes : personnes vivant en ménage collectif, paysans ou paysannes
LU	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS	<p>Revenus avant et après perception des prestations sous condition de ressources</p> <p>Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de rentes et d'assurances, transferts privés, revenus de la fortune et revenus immobiliers ainsi que, pour les revenus après transferts, prestations sous condition de ressources (aide sociale, PC, RIP, AVPA, allocations de formation)</p> <p>Prise en compte d'une imputation de la fortune selon les directives sur l'aide sociale ou les prestations complémentaires</p>	Situation financière (FinSit)	Catégories de personnes manquantes : personnes vivant dans des ménages collectifs
NE	Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian	<p>Revenu disponible après prestations sociales et impôts, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources</p> <p>Composants pris en compte : non spécifiés</p>	Données cantonales combinées	Non spécifiée

Définition et opérationnalisation du taux de pauvreté				
Canton	Définition du seuil de pauvreté	Définition du revenu des ménages	Source	Remarques sur la qualité des données, échantillonnage
SO	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian	Revenu disponible après perception de prestations sous condition de ressources, basé sur les données des enquêtes SILC et ESS Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de rentes et d'assurances, prestations sous condition de ressources (aide sociale, RIP, aides au logement, AVPA, bourses de formation), transferts privés, allocations versées par des institutions, allocations familiales (allocations pour enfants et allocations de formation), revenu de la fortune	Enquêtes SILC et ESS de l'OFS	Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté basés sur les données de l'enquête SILC pour l'Espace Mittelland
TI	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian	Revenu disponible après prestations sociales et impôts, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de la fortune, revenus de rentes et d'assurances, prestations sous condition de ressources (RIP, bourses, allocations familiales, aide sociale, PC), transferts privés	Données cantonales combinées	Catégories de personnes manquantes : notamment les personnes vivant dans des ménages collectifs, les personnes arrivées ou parties en cours d'année, les personnes ayant une résidence secondaire dans le canton, les étrangers imposés à la source, les ménages de mineurs
VD	Seuil de pauvreté absolue : selon les normes CSIAS Seuil de pauvreté relative : 50 % ou 60 % du revenu médian	Revenu disponible après impôts et prestations sociales, c.-à-d. après perception des prestations sous condition de ressources Composantes prises en compte : revenus de l'activité lucrative, revenus de la fortune, revenus de rentes et d'assurances, transferts privés, prestations sous condition de ressources (RIP, AVPA, bourses, PC, prestations complémentaires pour familles, aide sociale)	Données cantonales combinées	Catégories de personnes manquantes : contribuables de moins de 26 ans et de plus de 65 ans, personnes ayant déménagé ou décédées en cours d'année, étrangers imposés à la source, personnes bénéficiant de l'aide d'urgence
VS	Seuil de pauvreté relative : 60 % du revenu médian	Revenu selon données fiscales, c.-à-d. revenu avant perception des prestations sous condition de ressources à l'exception du RIP Composantes prises en compte : non spécifiées	Données fiscales cantonales	Groupes de personnes manquants : étrangers imposés à la source

Tableau 14: définition et opérationnalisation du taux de pauvreté dans les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

Source : rapports cantonaux

3.1.4 Indicateurs et sources des données sur la pauvreté dans d'autres domaines de la vie

Dans leur analyse, quatre cantons se réfèrent à la pauvreté ou à un manque de ressources dans d'autres domaines de la vie en s'appuyant sur une définition élargie de la pauvreté (FR, GE, JU) ou dans le cadre d'un examen détaillé des causes et des conséquences de la pauvreté monétaire (VD). Les indicateurs retenus et les données utilisées varient toutefois fortement (cf. tableau 15 à la page suivante). Si, dans tous les cas, les indicateurs concernent en particulier les domaines de l'insertion professionnelle et de la santé, ils sont, pour chacun de ces quatre cantons, globalement très différents. À l'exception du taux de chômage, aucun indicateur n'est utilisé dans plus d'un canton. Les données utilisées sont également très variées. Comme source d'information, les cantons se fondent essentiellement sur des études ou des publications provenant de services fédéraux (surtout de l'OFS) ou sur leurs propres évaluations de données cantonales spécifiques. Parfois, les cantons ont recours à des données combinées, dont ils se servent pour mener des analyses plus détaillées, alors que, d'autres fois, ils utilisent les données du Panel suisse des ménages. Selon le domaine de vie concerné et les données disponibles, les indicateurs sont quelquefois intégrés dans des informations qualitatives détaillées.

	Canton de Fribourg	Canton de Genève	Canton du Jura	Canton de Vaud
Formation				
Indicateurs	Niveau de formation selon le niveau socio-économique de la famille -Statut d'activité selon le niveau de formation		-Taux de réussite au degré secondaire II -Niveau de formation le plus élevé -Population en formation	
Sources	Publications de l'OFS, études		OFS - analyses longitudinales dans le domaine de la formation, relevé structurel de l'OFS	
Insertion sur le marché du travail				
Indicateurs	-Taux de pauvreté par statut d'activité -Taux de chômage -Situation professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale -Taux de chômage de longue durée -Personnes arrivées en fin de droit	-Taux de bas salaires -Taux d'emploi avec salaire mensuel supérieur à 2000 ou 3000 francs -Taux de working poors -Taux de bénéficiaires de l'aide sociale en emploi -Taux de perception des PC familiales	-Statut sur le marché du travail -Niveau des salaires dans le secteur privé -Taux de chômage -Chômeurs inscrits auprès d'un ORP -Personnes exerçant plusieurs emplois à temps partiel -Pendulaires	-Statut professionnel par classe de revenus -Conditions de travail par classe de revenus -Horaire de travail par classe de revenus
Sources	Publications de l'OFS, publication du SECO, évaluations cantonales	Enquête sur la structure des salaires de l'OFS, données du revenu déterminant unifié, statistique de l'aide sociale de l'OFS	Relevé structurel de l'OFS, enquête sur la structure des salaires de l'OFS, données des ORP	Panel des ménages
Santé				
Indicateurs	-Revenu selon l'état de santé -Profil des personnes à l'AI	-État de santé par niveau de formation -Personnes renonçant à un traitement médical pour des raisons économiques -Bénéficiaires de l'aide sociale ayant des problèmes de santé	-Espérance de vie -Taux de mortalité -Auto-évaluation de l'état de santé -Consommation de tabac et d'alcool -Personnes en surpoids	État de santé par classe de revenus
Sources	Publications de l'OFS, publications de l'OBSAN, évaluations cantonales	Enquête sur la santé de l'OFS, BUS Santé des Hôpitaux universitaires de Genève, statistique de l'Hospice général	Statistique des causes de décès de l'OFS, STATPOP de l'OFS, enquête sur la santé de l'OFS	Panel des ménages
Logement				
Indicateurs	-Évolution du prix des loyers -Charge financière liée au logement -Taux de logements vacants -Dépenses des services sociaux régionaux -Admissions dans des centres d'hébergement d'urgence -Taux de pauvreté par commune			-Satisfaction à l'égard du logement par classe de revenus
Sources	Publications de l'OFS, évaluations cantonales, données cantonales combinées			Panel des ménages

	Canton de Fribourg	Canton de Genève	Canton du Jura	Canton de Vaud
Relations sociales				
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de pauvreté par type de ménage -Taux de pauvreté en fonction de l'existence d'enfants -Taux de pauvreté des ménages d'une seule personne -Composition du revenu des personnes vivant seules en situation de pauvreté 			
Sources	Données cantonales combinées			

Tableau 15: principaux indicateurs de pauvreté ou de manque de ressources dans d'autres domaines de la vie

Source : rapports cantonaux

3.2 Connaissances relatives à la situation et à la politique en matière de pauvreté

3.2.1 Indications sur la situation de pauvreté en comparaison Intercantonale

Les indications fournies dans les rapports sur l'ampleur de la pauvreté dans les cantons ne sont que très difficilement comparables. La comparabilité des rapports sur la pauvreté et la situation sociale apparaît principalement de manière indirecte, par l'analyse des taux cantonaux de recours à l'aide sociale, lesquels s'appuient généralement sur la statistique de l'aide sociale de l'OFS. Indicateur clé de la pauvreté monétaire, le taux de pauvreté continue d'y être recensé au moyen de définitions et de données différentes (cf. chap. 3.1.3). Les indicateurs de pauvreté dans d'autres domaines de la vie varient encore davantage (cf. chap. 3.1.4). Les rapports cantonaux ne permettent pas non plus de tirer des conclusions plus générales sur les tendances qui se dessinent quant à la pauvreté dans les cantons, abstraction faite de ces différences méthodologiques. Seuls quelques cantons présentent des séries chronologiques ou des données comparables entre rapports sur la pauvreté monétaire. De plus, s'agissant d'anciens rapports sur la pauvreté ou la situation sociale, les données sur lesquels ils s'appuyaient sont souvent obsolètes (AG, BE, SO). Des rapports plus récents comportant des séries chronologiques de données sur la pauvreté monétaire sont principalement proposés dans les cantons de Lucerne et de Neuchâtel.

Les comparaisons intercantonaux n'apportent pas non plus beaucoup d'éléments d'information sur les groupes de population particulièrement touchés par la pauvreté. Les rapports cantonaux ne permettent d'ailleurs pas de cerner les spécificités cantonales, ni les problématiques sous-jacentes. Certes, à l'exception de Fribourg et du Jura, tous les cantons qui traitent de manière approfondie de la pauvreté dans leurs rapports fournissent au moins des indices quant aux groupes menacés de pauvreté au sein de leur population. Les familles monoparentales sont identifiées comme un groupe à risque dans tous les cantons. De nombreux cantons identifient aussi comme sujets à la pauvreté les ménages d'une seule personne, les familles nombreuses, les personnes sans formation post-obligatoire ni diplôme reconnu, ainsi que les femmes. La source de leurs données est croisée avec celle des données cantonales combinées et l'indicateur utilisé est alors au moins en partie comparable, puisque, à l'exception du canton de Lucerne, qui ne présente qu'un taux de pauvreté absolu, tous les rapports précisent aussi le taux de risque de pauvreté. Une entrave en matière de comparabilité réside toutefois dans le fait que les évaluations ne se basent pas toujours sur des catégories de ménages ou de personnes définies de même manière. Ainsi, même à désignation identique, des groupes de population légèrement différents d'un canton à l'autre peuvent parfois ressortir de l'analyse comme particulièrement menacés de pauvreté.

3.2.2 Mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans la grande majorité des cas, les rapports cantonaux qui traitent de la pauvreté de manière approfondie associent l'analyse des circonstances de la pauvreté à des mesures de lutte contre la pauvreté tangibles. Six cantons, en particulier, associent jusqu'à présent leurs rapports à des plans de mesures ou à des pistes d'intervention de grande envergure visant à prévenir la pauvreté (voir chap. 2.4).

- Argovie : dans le canton d'Argovie, le rapport social 2012 a servi de base à une planification sociale cantonale complète²⁸ adoptée par le Grand Conseil en 2015, qui a défini de manière très large des orientations, des stratégies et des mesures (actions possibles) destinées à la politique sociale cantonale. Diverses mesures de planification sociale se réfèrent à la lutte contre la pauvreté ou à sa

²⁸ Département de la santé et des affaires sociales du canton d'Argovie (2015)

prévention, notamment dans les domaines de l'insertion sur le marché du travail, des enfants et de la famille, de la formation, des personnes âgées, de la cohésion sociale et de la participation, de la coordination et du pilotage. L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de planification sociale 2015 est actuellement traité dans le cadre d'un rapport indépendant.²⁹

- *Bâle-Campagne* : le canton de Bâle-Campagne a élaboré une stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté sur la base de ses deux premiers rapports sur la pauvreté, qui remontent aux années 2014 et 2020.³⁰ Cette stratégie présentée par le gouvernement définit non moins de 46 mesures dans les cinq domaines suivants : chances de formation, intégration dans le monde du travail, accès au logement, participation à la vie sociale et gestion du quotidien et garantie d'existence sociale ; d'autres tâches d'ordre général viennent s'y ajouter. L'une de ces mesures d'ordre général, justement, a consisté à mettre en place un suivi périodique des circonstances de la pauvreté ; cette stratégie a été mise en œuvre pour la première fois dans le rapport sur la pauvreté 2022. L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de la stratégie a été documenté dans un rapport à part en 2022.³¹
- *Berne* : dans le canton de Berne, les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été directement intégrées aux rapports cantonaux. Son rapport 2012 sur la pauvreté contenait 22 mesures à cinq niveaux d'intervention : sensibilisation, famille et activité professionnelle, prévention, prestations de transfert et intégration ; à cet effet, il formulait les priorités du gouvernement bernois. L'avancement de la mise en œuvre des mesures prioritaires a été traité dans le rapport de suivi de 2015 et l'orientation du développement de la lutte contre la pauvreté a été présentée sous forme de mesures à mener de manière durable.
- *Fribourg* : dans son rapport sur la pauvreté de 2016, le canton de Fribourg intègre lui aussi des mesures. Orienté sur les domaines de vie, qui constituent un principe essentiel dans la structuration de son rapport, il énumère un large éventail de pistes d'intervention et de mesures, parfois très concrètes, prévues par le gouvernement dans les domaines concernés pour lutter contre la pauvreté ou la prévenir. Il a repris des mesures concernant les ressources économiques, la santé, le travail, l'éducation, la formation et la culture, la famille, les générations et l'égalité ainsi que le logement.
- *Genève* : dans le prolongement de son rapport social de l'année 2016, le canton de Genève a présenté en 2021 un plan d'action à long terme contre la précarité élaboré par le Département de la Cohésion sociale.³² Ce plan d'action formule des objectifs et des priorités pour la lutte contre la précarité jusqu'en 2030. Ces objectifs et priorités couvrent l'accès aux prestations sociales, le système d'aide sociale, le soutien aux catégories de population particulièrement vulnérables ainsi que l'assistance aux personnes âgées, le logement, la collaboration entre le système social et l'économie ainsi que la cohésion sociale. Son but est d'adopter, sur le plan cantonal, des mesures concrètes allant dans le sens voulu.
- *Valais* : le rapport social valaisan de 2020 préconise 28 mesures dans six domaines d'intervention. Contrairement aux autres cantons, qui disposent de plans de mesures plus complets, les mesures présentées dans ce rapport social n'ont pas de fondement politique, mais correspondent à des recommandations du point de vue des acteurs impliqués dans l'élaboration du rapport. Les mesures recommandées visent notamment à prévenir la pauvreté. Elles sont axées sur la précarité des

²⁹ La mise à jour de la mise en œuvre de la planification sociale dans le canton d'Argovie remonte à une motion du groupe socialiste du 7 janvier 2020 concernant le rapport 2020 sur la planification sociale.

³⁰ Conseil d'État du canton de Bâle-Campagne (2020)

³¹ Direction des finances et de l'Église du canton de Bâle-Campagne (2022)

³² Département de la cohésion sociale de la République et canton de Genève (2021)

ménages monoparentaux, le vieillissement de la population, le logement, la formation professionnelle, le non-recours aux prestations sociales et la coordination des politiques sociales cantonales.

Tous les plans de mesures cantonaux contiennent, outre des mesures de lutte contre la pauvreté, diverses mesures de prévention et d'anticipation de la pauvreté à long terme. Leurs priorités thématiques sont souvent similaires, même si les mesures diffèrent dans le détail et sont définies de manière plus ou moins concrète. Dans les six cantons, les mesures visant à assurer le minimum vital et l'intégration professionnelle constituent le cœur des efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté (cf. tableau 16). Presque tous les plans de mesures cantonaux misent non seulement sur l'accès aux prestations sociales, mais aussi sur la promotion de l'intégration sur le marché du travail et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Domaines d'intervention préconisés dans les plans de mesures cantonaux										
Canton	Pilotage de la politique sociale / de lutte contre la pauvreté	Couverture du minimum vital	Formation	Insertion professionnelle	Santé	Logement	Relations sociales	Participation politique	Coordination/procédures du système social	Autres domaines (par ex. vieillesse)
AG	X	X	X	X		X		X	X	
BE	X	X	X	X		X				
BL	X	X	X	X		X	X		X	
FR		X	X	X	X	X	X			
GE	X		X	X	X	X	X		X	
VS	X	X	X	X		X		X	X	

Tableau 16: domaines d'intervention de la prévention et de la lutte contre la pauvreté pris en compte dans les plans d'action et de mesures cantonaux

Sources : rapports cantonaux et documents connexes Remarque : les domaines d'intervention sont délimités en fonction des dimensions de la pauvreté utilisées dans le monitoring national de la pauvreté.

Tous les cantons, à une exception près, ont également pris des mesures concernant la formation et les relations sociales. Les mesures relatives au logement et à la coordination du système social obtiennent également un large consensus. La majorité des cantons considèrent aussi qu'il importe de renforcer le pilotage de la politique sociale et de la politique de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne la formation et le pilotage politique, les cantons traitent pour la plupart des mêmes thèmes prioritaires, avec des mesures d'encouragement précoce et de renforcement des compétences de base, ou de nouveaux instruments de pilotage (tels que les commissions) ou de suivi (par ex. par un monitoring). Dans les trois autres domaines, par contre, les mesures diffèrent parfois beaucoup d'un canton à l'autre. Dans ces domaines, leurs points communs privilégient surtout la garantie du logement et le renforcement des structures régionales ou communales du système social. Les mesures liées à la santé sont généralement moins soutenues, seuls les cantons de Fribourg et de Genève prévoient des activités dans ce domaine. Les plans de mesures cantonaux accordent peu d'importance à l'évolution de la situation dans le domaine de la participation politique.

Le canton du Jura ne présente pas de plan de mesures complet, mais une sélection de mesures par domaine. Il prévoit des mesures portant sur le non-recours aux prestations sociales.

4 RAPPORTS DES VILLES SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE

On ne dispose que de peu d'informations systématiques sur les rapports sur la pauvreté et la situation sociale établis par les villes. Et il est probable que ces dernières continueront de s'abstenir de rédiger elles-mêmes à intervalles réguliers ce type de rapports. De fait, ces 15 dernières années, ce sont surtout les comparaisons de chiffres-clés, préconisées par l'Initiative des villes pour la politique sociale - à laquelle sont associées 14 villes de Suisse alémanique et cinq villes de Suisse romande, qui se sont bien établies³³. Viennent s'y ajouter les rapports sur la pauvreté et la situation sociale de quelques grandes villes, telles que Berne, Lausanne et Genève, au tournant des années 2010. Mais la plupart du temps, il s'agissait là de publications sur la situation sociale de la population de ces villes ou d'analyses de situations particulières qui soit sont parues une seule fois, soit ont été abandonnées après quelques éditions³⁴. À la même époque, d'autres grandes villes, comme Zurich ou Winterthour, lançaient un rapport annuel comportant des données fondamentales sur l'aide sociale, qu'elles publiaient sur leur site Internet ou dans une brochure³⁵.

La publication des rapports des villes ne s'est pas radicalement modifiée depuis les années 2010. Comme l'a révélé l'enquête succincte menée au sein de l'Union des villes suisses à laquelle ont participé toutes les grandes villes à l'exception de Winterthour, Saint-Gall et Lugano, aujourd'hui encore, seule une minorité de villes dispose d'un rapport social ou sur la pauvreté. Une faible proportion des villes participant à l'enquête ont répondu qu'elles avaient dressé un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale au cours des dix dernières années (cf. Tableau 17). Un nombre beaucoup plus important a renvoyé aux rapports de leur canton ou à la comparaison de l'Initiative des villes pour la politique sociale.

	Suisse alémanique	Suisse latine	Total
	N	N	N
Villes contactées	40	16	56
	N	N	N
Villes ayant répondu	19	5	24
- ont établi leur propre rapport sur la pauvreté ou la situation sociale	3	1	4
- n'ont pas établi leur propre rapport sur la pauvreté ou la situation sociale	16	4	20

Tableau 17 : villes ayant établi leur propre rapport sur la pauvreté ou la situation sociale au cours des 10 dernières années

Source : enquête succincte pour la Suisse Union suisse des villes, analyse propre

Selon l'enquête, les principales nouveautés apparues au cours des dix dernières années sont les rapports ponctuels de villes moyennes qui se sont concentrées sur les données chiffrées de l'aide sociale, à l'instar de villes comme Zurich et Winterthour. En particulier, les villes d'Arbon, Bülach et Granges ont indiqué qu'elles établissaient leur propre rapport³⁶. La seule ville ayant déjà publié par le passé un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale est Genève³⁷. En 2018/2019, la ville a à nouveau publié un rapport innovant organisé en portraits de quartiers. Dans les rapports d'Arbon, Bülach et Granges, les données sur l'aide sociale sont parfois complétées par celles sur l'insertion professionnelle, la protection des mineurs et des adultes, la gestion des cas dans l'assurance-maladie, le financement des soins et les assurances sociales. Selon la ville, le rapport est intégré au rapport annuel du conseil

³³ Beyeler/Schuwey (2022) pour la Suisse alémanique Le rapport sur les villes romandes n'est pas publié.

³⁴ La ville de Berne a publié un rapport social unique en 2008. Cf. Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne (éd., 2008). À Genève, un rapport sur la précarité a été publié en 2012. Cf. Ville de Genève (2012). Lausanne a publié un rapport social urbain en 2013. Cf. Service social Lausanne (2015).

³⁵ Cf. par ex., pour la ville de Zurich https://www.stadt-zuerich.ch/sd/de/index/ueber_das_departement/medien/medienmitteilungen_aktuell/2022/juni/220627a.html et pour Winterthur <https://stadt.winterthur.ch/gemeinde/verwaltung/soziales/soziale-dienste/berichte>.

³⁶ Cf. Services sociaux Oberer Leberberg (2022); Stadt Arbon (2022); Statistisches Amt des Kantons Zürich (2023).

³⁷ Cf. Ville de Genève (2018/19).

communal ou publié à part. Les données de la ville de Granges sont intégrées à un rapport distinct sur la région sociale, qui présente la ville séparément, en tant que principale commune.

L'existence d'autres rapports de ce type ou similaires ne nous est pas connue, mais elle est néanmoins probable, étant donné que les statistiques de l'aide sociale publiées par l'OFS sont détaillées au niveau communal.

5 SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

5.1 Synthèse sur les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

Les activités cantonales liés aux rapports sur la pauvreté et la situation sociale ont considérablement augmenté depuis les années 2000. Depuis cette période, 21 cantons ont publié au moins un rapport sur la pauvreté ou la situation sociale. De plus, plusieurs cantons poursuivent actuellement de nouveaux projets de rapports, en particulier ceux d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Schaffhouse qui ne disposaient jusqu-là d'aucune forme de rapport dans ce domaine. Des projets d'optimisation des bases de données ou de nouveaux indicateurs sont également en cours dans certains cantons en vue des prochains rapports prévus. Cependant, l'avenir de ces rapports n'est pas assuré dans tous les cantons. En effet, certains (Argovie, Appenzell Rhodes extérieures et Berne) ont suspendu temporairement la présentation de rapports exhaustifs, ou excluent explicitement de reproduire l'exercice.

L'éventail des formes de reporting est très large en raison de la diversité des exigences légales ou politiques qui déterminent les objectifs et l'orientation de cette activité. L'étendue et la portée des rapports varient fortement, de même que leur centre d'intérêt et, par conséquent, l'importance de la place accordée à la pauvreté. Leur contenu varie tout particulièrement selon que le rapport se concentre sur la situation sociale de la population, sur la pauvreté ou sur le recours aux prestations sous condition de ressources cantonales. Les indicateurs et données utilisés continuent également de varier considérablement, même si l'exploitation des données cantonales combinées en tant que base principale gagne du terrain, tout comme l'utilisation de modèles de monitoring (surtout le modèle développé par Caritas et la Haute école spécialisée bernoise, ou celui des rapports LUSTAT), laissant apparaître certaines tendances communes.

Les rapports de douze cantons, dont tous les cantons latins, comportent une analyse de la problématique de la pauvreté fondée sur une base conceptuelle. Tous articulent leur observation de la pauvreté autour d'indicateurs de la pauvreté monétaire, généralement complétés par des indicateurs de la situation économique des ménages. Les cantons de Fribourg, Genève, Jura et Vaud intègrent également des indicateurs de pauvreté liés à d'autres domaines tels que l'intégration sur le marché du travail et la santé. Cependant, le choix, la définition et la collecte de données de ces indicateurs varient fortement entre les cantons. Si le taux de pauvreté, c'est-à-dire l'indicateur central de la mesure de la pauvreté, y est toujours représenté, d'un rapport à l'autre, les chiffres fournis ne sont pas comparables. Ainsi, les rapports cantonaux sur la pauvreté ne permettent pas de procéder à une comparaison intercantionale représentative de la réalité, ni de dégager une tendance générale dans l'évolution de la situation, car trop peu de cantons publient des rapports récurrents.

Ce sont principalement les rapports accordant de l'importance à la pauvreté qui s'accompagnent de stratégies ou de mesures. La plupart du temps, celles-ci sont déduites des diverses analyses et de leurs conclusions, soit directement sous la forme de palette de mesures ou de plans d'action, soit sous la forme de programmes et de stratégies globales intégrant un ensemble de mesures. Néanmoins, ces approches globales ne se sont pas encore établies de façon durable. Les mesures préconisées se concentrent avant tout sur la garantie du minimum vital et l'intégration sur le marché du travail. Sont également fréquentes les mesures concernant l'éducation, les liens sociaux et le logement, de même que la coordination du système social. Outre les mesures de lutte contre la pauvreté, les programmes d'action comportent pour la plupart diverses mesures de prévention à long terme.

5.2 Typologie des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

L'analyse montre que les rapports cantonaux existants diffèrent beaucoup, non seulement en raison des différences entre les directives et objectifs des cantons mais aussi du fait des variations entre les indicateurs et données utilisés. Néanmoins, des traits communs se dégagent de ces rapports, en particulier lorsque l'on s'intéresse de plus près à la façon d'aborder la situation sociale ou la pauvreté. À partir des priorités thématiques et des objectifs politiques visés, on peut relever des similarités qui permettent d'identifier plusieurs types de rapport distincts :

- *deux types fondamentaux de rapports selon le centre d'intérêt thématique* : l'objet du rapport constitue un premier indice de différenciation. Les rapports cantonaux se distinguent principalement par l'accent mis soit sur la situation sociale et la sécurité sociale (« rapport social »), soit sur la pauvreté au sein de la population (« rapport sur la pauvreté »).
- *importance accordée aux besoins financiers* : il est possible d'introduire une distinction supplémentaire parmi les deux types de rapport évoqués précédemment, selon que le rapport se concentre principalement sur les besoins financiers et le recours aux prestations sociales ou qu'il prend également en compte d'autres domaines (comme la formation, l'intégration sur le marché du travail et la santé) dans son analyse. Ces deux critères s'appliquent aussi bien aux rapports sociaux qu'aux rapports sur la pauvreté.
- *ambition du reporting* : l'activité de reporting diffère aussi entre les cantons selon leur ambition politique. Les rapports se distinguent entre eux selon qu'il s'agit de relevés statistiques ayant pour seul but une description objective de la situation ou qu'ils proposent aussi des conclusions politiques de leurs analyses, soit directement, soit dans d'autres documents officiels connexes.

Les rapports sur la pauvreté et la situation sociale peuvent être classifiés en fonction de ces critères (cf. Tableau 18). On distingue ainsi actuellement six types de rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale en tout.

Objectifs principaux	Situation sociale de la population dans plusieurs domaines	Rapports sociaux		Rapports sur la pauvreté	
		Recours aux prestations sociales cantonales	Recours aux prestations sociales cantonales et pauvreté monétaire	Pauvreté monétaire de la population	Situation de pauvreté de la population dans plusieurs domaines
Ambition du rapport		Bilan d'aide sociale uniquement	Bilan d'aide sociale et des autres prestations sous condition de ressources		
Description purement objective	Appenzell Rhodes-Extérieures Lucerne Zoug	Glaris Schwytz Thurgovie	Bâle-Ville Saint-Gall Zurich		
Description avec conclusions politiques	Argovie Soleure		Neuchâtel Vaud Valais	Bâle-Campagne Berne	Fribourg Genève Jura

Tableau 18 : typologie des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale

Dans cette typologie, les rapports sont classifiés en fonction de leur orientation principale. Ainsi, un rapport classifié comme rapport sur la situation sociale peut aussi contenir des informations sur la pauvreté. D'ailleurs, plusieurs cantons (AG, LU, SO) traitent de manière exhaustive la question de la pauvreté dans leur rapport sur la situation sociale, comme un domaine en soi.

Les six types de rapports cantonaux sur la situation sociale et la pauvreté aujourd'hui répertoriés sont détaillés ci-après³⁸:

- *Rapport social avec description exhaustive (LU, ZG, AR)* : les rapports des cantons de Lucerne, Zug et Appenzell Rhodes-Extérieures contiennent une analyse approfondie de la situation sociale. Outre une description de l'évolution économique et sociale générale et du système de sécurité sociale, ils comportent une description de la situation de la population dans plusieurs domaines complétée, dans le cas du canton de Lucerne, par une analyse par tranches d'âges. Ce canton consacre une publication toute entière à la situation financière et à la pauvreté de ses ménages. Tous ces rapports cantonaux sont descriptifs ; ils sont réalisés par l'institut LUSTAT.
- *Rapport social complet avec planification sociale (AG, SO)* : les cantons d'Argovie et de Soleure élaborent un rapport social complet, avec une présentation détaillée du système de sécurité sociale et des conditions structurelles, et divers champs d'action (dont la pauvreté). Contrairement aux rapports réalisés par LUSTAT, ces rapports répondent à une ambition politique, à savoir, servir de base à la planification sociale cantonale. Le canton d'Argovie s'en sert pour établir une planification sociale cantonale complète.
- *Rapport social avec statistiques commentées des prestations sociales (GL, GR, SZ, TG et BS, SG, ZH)* : pour sept des cantons énumérés, le rapport consiste principalement en une analyse annuelle des statistiques sur le recours aux prestations sociales. En règle générale, ces rapports sont de nature descriptive et donnent une image de l'état et de l'évolution des différents instruments de soutien, en s'appuyant sur une série d'indicateurs sélectionnés et souvent associés à des évaluations différenciées selon les groupes de population. Les cantons présentent leurs rapports de manière différente selon qu'ils se concentrent sur l'aide sociale (GL, GR, SZ, TG) ou qu'ils mettent également en lumière les prestations sous condition de ressources allouées en amont (BS, SG, ZH).
- *Rapport social sur la pauvreté monétaire dans le contexte du système social cantonal (NE, VD, VS)* : trois cantons de Suisse latine positionnent leur rapport à la frontière entre le rapport social et le rapport sur la pauvreté. Les cantons de Neuchâtel, Vaud et Valais intègrent une analyse détaillée de la situation économique de la population, de la pauvreté monétaire et de ses multiples aspects, et du système d'aide du canton, en particulier des prestations sous condition de ressources. Les conclusions qui se dégagent de ces rapports se rapportent en général à la planification de la politique sociale cantonale. Le rapport du canton du Valais présente des mesures qui n'ont encore qu'un caractère de recommandations.
- *Rapport sur la pauvreté monétaire (BE, BL)* : les rapports des cantons de Bâle-Campagne et de Berne comportent de nombreuses analyses de la pauvreté monétaire ; celui de Berne comprend également une partie sur la situation économique de la population. Les rapports de ces deux cantons accordent une large place aux conclusions politiques et servent de base à la planification de mesures cantonales complètes de lutte contre la pauvreté. À Bâle-Campagne, ces mesures s'inscrivent dans une stratégie autonome de lutte contre la pauvreté.

³⁸ Il n'était pas encore possible de classifier le rapport du canton du Tessin, publié pour la première fois en 2023, au moment de notre analyse.

– *Rapport élargi sur la pauvreté (FR, GE, JU)* : les rapports de trois cantons romands (Fribourg, Genève et le Jura) traitent de la pauvreté par une approche élargie du problème. Leur analyse détaillée de la pauvreté monétaire est complétée par une représentation de ses aspects dans d'autres domaines, dans la mesure de ce que permettent leurs données. Ces rapports accordent également une place importante aux mesures de lutte contre la pauvreté en présentant leur planification ou en détaillant certaines mesures, dans le rapport lui-même ou dans ses annexes.

La désignation officielle des rapports cantonaux ne coïncide pas toujours avec le type de rapport tel qu'il est présenté dans cette typologie. Ainsi, le rapport du canton de Berne s'intitule « Rapport social », alors qu'il serait plutôt à classer dans la catégorie des rapports sur la pauvreté, du fait de son contenu centré sur la pauvreté et la lutte contre ce phénomène. La classification des rapports cantonaux en diverses catégories ne fait que refléter la situation à un instant donné. L'évolution de ces rapports est susceptible de modifier leur classification, en particulier lorsqu'ils intègrent de nouveaux indicateurs.

5.3 Conclusions en perspective du monitoring national de la pauvreté

Ce sont avant tout les rapports cantonaux qui fondent leur analyse de la pauvreté sur un cadre conceptuel ou qui présentent des mesures de prévention ou de lutte contre la pauvreté qui pourront fournir des contenus pertinents en vue du premier rapport du monitoring national de la pauvreté à paraître en 2025. Il n'en ira pas de même des rapports sociaux traitant principalement des prestations cantonales sous condition de ressources, ni de certains rapports sociaux descriptifs détaillés. (cf. Tableau 19). Il faut également tenir compte du fait que l'activité de reporting de la pauvreté ne revêt pas partout la même actualité et suit dans chaque cas sa propre dynamique. Il n'est pas partout prévu ni garanti de la poursuivre sous la même forme (AG, BE, SO). Par ailleurs, certains rapports continuent d'évoluer (par ex. VD et VS), tandis que quelques cantons (entre autres TI, SH) ont annoncé la publication de leur rapport d'ici 2025.

Objectif des rapports	Rapports traitant de la pauvreté			Rapports ne traitant pas de la pauvreté	
	Thème principal	Pauvreté monétaire de la population	Pauvreté de la population dans plusieurs domaines	Situation sociale de la population dans plusieurs domaines	Recours aux prestations sociales cantonales
Description purement objective				Lucerne Appenzell Rhodes-Extérieures Zoug	Bâle-Ville Glaris Grisons Schwytz Saint-Gall Thurgovie Zurich
Description avec conclusions politiques	Bâle-Campagne Berne Neuchâtel Vaud Valais	Fribourg Genève Jura	Argovie Soleure		

Tableau 19 : rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale, en fonction de leur contenu sur la pauvreté

Force est de constater qu'il n'est possible d'exploiter le contenu des rapports cantonaux existants sur la pauvreté et la situation sociale dans le monitoring national de la pauvreté que de façon limitée. Certes, presque la moitié des cantons ont désormais intégré à leur rapport une analyse de la pauvreté. Mais les rapports ne sont pas tous récents et ils sont difficilement comparables, du fait qu'ils diffèrent, tant par leur conception et leur orientation que par leurs conclusions. Seul un quart des cantons fournissent des indications sur les mesures cantonales de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les rapports sur la

pauvreté et la situation sociale renseignent donc surtout – dans l'optique du monitoring national de la pauvreté – sur l'état de l'activité de reporting des cantons et sur la diversité des approches en fonction des directives et des objectifs cantonaux. Ils illustrent également l'importance accordée désormais par la plupart des cantons au fait de compiler régulièrement des connaissances nécessaires au pilotage de la situation sociale et de la pauvreté. Le recours aux données administratives cantonales, qui recouvrent bien plus de cas que l'enquête SILC, permet aux rapports cantonaux de tirer des conclusions plus contrastées sur la pauvreté de certains groupes de population. En revanche, ces rapports sont d'une utilité limitée lorsqu'il s'agit de comparer la situation de pauvreté entre les cantons, ou de déceler des problématiques spécifiques à un canton donné.

ANNEXE

A-1 Bibliographie et documents

Documents de base

Office fédéral des assurances sociales (2021), Projet pour un monitoring national de la pauvreté donnant suite à la motion CSEC-E 19.3953

Office fédéral de la statistique (2023) : modernisation de la statistique sur l'aide sociale (SAS) URL: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs/projet-modernisation.html> (état au 17 mai 2023)

Conseil fédéral (2022), Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté, Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.3954 de la CSEC-E du 5 juillet 2019

Caritas (2015), Quelle politique de lutte contre la pauvreté pour la Suisse ? Un état des lieux de la pauvreté des familles, Lucerne, observations de Caritas sur la politique de lutte contre la pauvreté (article en allemand)

Caritas (2020), Prise de position de Caritas : monitorage de la pauvreté dans les cantons, Des données cantonales solides pour lutter contre la pauvreté

Dubach, Philipp et al. (2010) : Armutsbericht Basel-Stadt, Ursachen, Dynamiken, Handlungsempfehlungen (en allemand), sur mandat de la fondation Christophe Merian, Bâle, Christoph Merian Verlag.

Fluder, Robert et al. (2020) : Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern. Berne, Haute école spécialisée bernoise

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (2012), Recommandations relatives à la forme et au contenu des rapports sur la situation sociale dans les cantons

Sarah Neukomm, Marie-Christine Fontana (2018), Armutsmonitoring für die Schweiz. Konzeptionelle Grundlagen. Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Rapport de recherche 3/18 (en allemand avec résumé en français)

Sarah Neukomm, Marie-Christine Fontana (2016), Etat et limites des rapports sur la pauvreté en Suisse, CHSS (2/2016)

Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale³⁹

Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (2017), Rapport social vaudois

Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (2011), Rapport social

Departement des Innern des Kantons Solothurn (2013), Sozialbericht 2013 Kanton Solothurn, Olten, Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest

Departement Gesundheit und Soziales des Kantons Appenzell Ausserrhoden (2021), Sozialbericht Appenzell Ausserrhoden, Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern

³⁹ Pour les cantons qui publient un rapport à périodicité annuelle ou voisine, c'est le rapport le plus récent qui est indiqué.

Departement Gesundheit und Soziales des Kantons Aargau (2012), Sozialbericht des Kantons Aargau.

Département de l'économie et de l'action sociale de la République et Canton de Neuchâtel (2022),
Rapport social NE 2021

Département de l'économie et de l'action sociale de la République et Canton de Neuchâtel (2020),
Rapport social NE 2019

Département de l'économie et de l'action sociale de la République et Canton de Neuchâtel (2018),
Rapport social NE 2017

Département de l'économie et de l'action sociale de la République et Canton de Neuchâtel (2016),
Rapport social NE 2015

Dienststelle für Statistik des Kantons Thurgau (2022), Sozialhilfequote nimmt auch im zweiten
Pandemiejahr ab, Sozialhilfe der politischen Gemeinden 2021, Statistische Mitteilungen 5/2022

Direction générale de l'action sociale de la République et canton de Genève (2016), Rapport sur la
pauvreté dans le canton de Genève

Direction de la santé et des affaires sociales de l'État de Fribourg (2016), Rapport sur la situation
sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg

Dittmann, Jörg/Bischof, Tobias (2020), Armutsbericht 2019 Kanton Basel-Landschaft. Aktualisierung
des Armutsberichts 2014, Grundlage für die Entwicklung einer ganzheitlichen Strategie zur
Bekämpfung und Verhinderung von Armut im Kanton Basel-Landschaft (Armutsstrategie), rédigé à la
demande du gouvernement de Bâle-Campagne. Olten/Bâle, Haute école spécialisée de la Suisse du
Nord-Ouest

Dittmann, Jörg et al. (2015), Armutsbericht 2014 Kanton Basel-Landschaft, rédigé à la demande du
gouvernement de Bâle-Campagne. Olten/Bâle, Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest

Fachstelle für Statistik Kanton St. Gallen (2022), Sozialhilfe und vorgelagerte bedarfsabhängige Sozial-
leistungen im Kanton St. Gallen, Kennzahlen 2010-2020. Statistik aktuell Kanton St.Gallen Nr. 96.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (2015), Rapport
social 2015, La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (2012), Rapport
social 2012, La lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (2010), Rapport
social 2010, Volume 1, La pauvreté dans le canton de Berne : chiffres, faits et analyses Volume 2, La
pauvreté dans le canton de Berne : les voix des personnes concernées

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (2008), Rapport
social 2008, Volume 1, La pauvreté dans le canton de Berne : chiffres, faits et analyses Volume 2, La
pauvreté dans le canton de Berne : les voix des personnes concernées

Guggenbühl, Tanja et al. (2020), Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais, législature
2017-2021, sur mandat du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton
du Valais, bureau BASS, Berne

Hümbelin, Oliver et al. (2022), Armutsmonitoring zum Kanton Basel-Landschaft. Bericht zuhanden des kantonalen Sozialamts Basel-Landschaft, Berne, Haute école spécialisée bernoise.

Kanton Glarus (2022), Sozialhilfequote sinkt zum zweiten Mal. URL: <https://www.gl.ch/public-newsroom.html/31/newsroomnews/4263/title/sozialhilfequote-sinkt-zum-zweiten-mal-in-folge> (état au 17 mai 2023).

Kanton Graubünden (2022): Sozialhilfequote im Kanton Graubünden im ersten Jahr der COVID-Pandemie stabil geblieben. URL:

<https://www.gr.ch/DE/Medien/Mitteilungen/MMStaka/2022/Seiten/2022071201.aspx> (état au 17 mai 2023).

LUSTAT (2021), Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung. Sozialbericht des Kantons Luzern 2021, Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (2013), Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung. Sozialbericht des Kantons Luzern 2013, Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (2006), Sozialbericht des Kantons Luzern. Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (2020), Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Studie 2020 zur finanziellen Situation der Haushalte. Lucerne, Statistik Luzern, LUSTAT

LUSTAT (2017), Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Entwicklung von Einkommen und Vermögen, Armut und Armutsbekämpfung. Série Lustat focus, Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (2011), Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Finanzielle Situation der Luzerner Haushalte, Angebot und Nutzung von Sozialleistungen. Série Lustat focus, Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (éd.) (2017), Sozialhilfebericht des Kantons Schwyz. Ergebnisse 2015. Im Auftrag des Amts für Gesundheit und Soziales Kanton Schwyz. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (éd.) (2014), Sozialhilfebericht des Kantons Schwyz. Ergebnisse 2012. Im Auftrag des Amts für Gesundheit und Soziales Kanton Schwyz. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (éd.) (2011), Sozialhilfebericht des Kantons Schwyz. Ergebnisse 2009. Im Auftrag des Amts für Gesundheit und Soziales Kanton Schwyz. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (2022), Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung. Sozialbericht Kanton Zug 2022. Im Auftrag des kantonalen Sozialamts. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

LUSTAT (éd.) (2016), Berichterstattung zur sozialen Lage der Bevölkerung im Kanton Zug. Lucerne, LUSTAT Statistik Luzern.

République et Canton du Jura (2022), Rapport social 2021. Ampleur et évolution de la pauvreté dans le canton du Jura

République et Canton du Jura (2019), Rapport social, Ampleur et évolution de la pauvreté dans le canton du Jura

Sozialamt des Kantons Zürich und Bundesamt für Statistik (2022), Sozialbericht des Kantons Zürich 2021. Neuchâtel, OFS.

Statistisches Amt des Kantons Basel-Stadt (éd.) (2022), Sozialberichterstattung, Édition 2022.

Stratégies et mesures des cantons

Departement Gesundheit und Soziales des Kantons Aargau (2015), Sozialplanung des Kantons Aargau, adoptée par le le 20 octobre 2015

Finanz- und Kirchendirektion des Kantons Basel-Landschaft (2022), Strategie zur Verhinderung und Bekämpfung von Armut im Kanton Basel-Landschaft, Schlussbericht zu den Prüfaufträgen und Bilanz zum Stand der Umsetzung

Regierungsrat des Kantons Basel-Landschaft (2020), Strategie zur Verhinderung und Bekämpfung von Armut im Kanton Basel-Landschaft, Muttenz, Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest

Département de la cohésion sociale de la République et canton de Genève (2021), Cohésion sociale 2030, Un plan d'action contre la précarité

Rapports des villes

Beyeler, Michelle/Schuwey, Claudia (2022), Sozialhilfe in Schweizer Städten, Die Kennzahlen 2021 im Vergleich Berne, Haute école spécialisée bernoise

Beyeler, Michelle et al. (2021), Aide sociale dans des villes suisses, Comparaison des indicateurs 2020Berne, Haute école spécialisée bernoise

Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne (éd.) (2008), rapport social 2008, URL: <https://www.bern.ch/politik-und-verwaltung/stadtverwaltung/bss/generalsekretariat-und-fachstellen/fachstelle-sozialplanung> (état au 17 mai 2023)

Sozialdienst Oberer Leberberg (2022), Jahresbericht 2021 – Sozialregion Oberer Leberberg

Soziale Dienste Stadt Winterthur (2022), Soziale Dienste – Facts und Trends zur Sozialen Sicherung, <https://stadt.winterthur.ch/gemeinde/verwaltung/soziales/soziale-dienste/berichte> (état au 17 mai 2023)

Stadt Arbon (2022): Bereich Soziales, in Stadt Arbon (2022), Jahresbericht, Jahresrechnung, p. 43-48, https://www.arbon.ch/files/Jahresbericht_2021_V10_Web.pdf (état au 17 mai 2023)

Statistisches Amt des Kantons Zürich (2023), Kennzahlen 2021 Sozialhilfestatistik Bülach – Wirtschaftliche Sozialhilfe, https://www.buelach.ch/fileadmin/files/images/Gesellschaft/Kennzahlen_Sozialhilfestatistik_Buelach_EP2021.pdf (état au 17 mai 2023)

Service Social de Lausanne (2015), Lausanne, rapport social 2015, <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6299> (état au 17 mai 2023)

Ville de Genève (2018/19), Portrait social des quartiers <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/politique-sociale-proximite/portrait-social-quartier> (état au 17 mai 2023)

Ville de Genève (2012), <https://statistique.ge.ch/tel/publications/2012/analyses/communications/an-cs-2012-42.pdf> (état au 17 mai 2023)

Autres rapports cantonaux

Amt für Gesellschaft und Soziales des Kantons Solothurn (2022), Sozialhilfereporting 2021,
Regelsozialhilfe

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (2022), Rapport sur
l'aide sociale matérielle 2021

Hospice général (2022), Rapport annuel 2021, Statistiques et indicateurs

Statistik Aargau (2022), Sozialhilfestatistik 2021, stat. kurzinfo Nr. 123/November 2022

Ufficio di Statistico (2021a), Monitoraggio della situazione socioeconomica della popolazione, rapporto
metodologico

Ufficio di Statistico (2021b), Primi risultati relativi al monitoraggio della situazione sociale ed
economica della popolazione, in Extra Dati, Supplemento online della rivista Dati dell'Ufficio di
statistica, No. 2/2021

A-2 Tableaux synoptiques

Ce paragraphe présente, sous la forme de tableaux synoptiques, les principales informations ayant servi de base à l'analyse des rapports sur la pauvreté et la situation sociale. Ces tableaux ont été soumis aux cantons en mai 2023 pour validation sur une base volontaire. Environ deux tiers des cantons ayant publié un tel rapport ont répondu à cette proposition et les demandes de compléments et d'adaptations ont été traitées dans la mesure où elles s'inscrivaient dans le cadre de cette analyse.

Rapports cantonaux actuels

Rapports cantonaux actuels						
Canton	État des rapports	Type de rapport	Titre du dernier rapport publié	Dernières années de publication	Péodicité de publication	Forme de publication
AG	Rapport social unique non récent	Rapport social complet avec planification sociale	Sozialbericht des Kantons Aargau	2012	Publication unique	Imprimé / PDF
AI	Rapport planifié					
AR	Rapport social unique récent	Rapport social descriptif complet	Sozialbericht Appenzell Ausserrhoden	2021	Publication unique	Imprimé / PDF
BE	Rapports réguliers, publication régulière, actuellement suspendue	Rapport sur la pauvreté monétaire	Rapport social 2015, Lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	2008, 2010, 2012, 2015	Quatre rapports jusqu'en 2015, puis uniquement des rapports sur l'aide sociale (décision provisoire)	Imprimé / PDF
BL	Rapports réguliers sur la pauvreté	Rapport sur la pauvreté monétaire	Armutsmonitoring im Kanton Basel-Landschaft, Bericht zuhanden des kantonalen Sozialamtes Basel-Landschaft	2014, 2020, 2022	Publication régulière, désormais prévue tous les 3 à 4 ans	Imprimé / PDF
BS	Rapport social annuel	Statistique commentée sur les prestations sociales (sous condition de ressources) élargies	Sozialberichterstattung Ausgabe 2022	2011-2022	Une fois par an	Imprimé / PDF
FR	Rapports réguliers sur la pauvreté	Rapport élargi sur la pauvreté	Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg	2016	Une fois par législature	Imprimé / PDF
GE	Rapports réguliers sur la pauvreté	Rapport élargi sur la pauvreté	Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève	2016	Rapports publiés régulièrement, mais à de grands intervalles	Imprimé / PDF
GL	Rapports annuels sur la situation sociale	Statistique commentée de l'aide sociale	Sozialhilfequote sinkt zum zweiten Mal in Folge	2008-2022	Tous les ans	Communiqué de presse
GR	Rapports réguliers (en partie annuels) sur la situation sociale	Statistique commentée de l'aide sociale	Sozialhilfequote im Kanton Graubünden im ersten Jahr der COVID-Pandemie stabil geblieben	2011, 2013, 2014, 2015, 2017, 2019, 2020, 2022	Publication régulière	Communiqué de presse
JU	Rapports réguliers sur la pauvreté	Rapport élargi sur la pauvreté	Rapport social, Ampleur et évolution de la pauvreté dans le canton du Jura	2019, 2022	Publication régulière tous les 3 à 4 ans	Imprimé / PDF
LU	Rapports réguliers sur la situation sociale et la pauvreté	Rapports descriptifs complets sur la situation sociale et rapports	Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung, Sozialbericht des Kantons Luzern 2021,	2006, 2013, 2021	Rapports publiés régulièrement, mais à de grands intervalles	Imprimé / PDF avec sélection d'indicateurs publiée sur Internet

Rapports cantonaux actuels						
Canton	État des rapports	Type de rapport	Titre du dernier rapport publié	Dernières années de publication	Périodicité de publication	Forme de publication
		indépendants sur la pauvreté	Wohlstand und Armut im Kanton Luzern	2011, 2017, 2020		
NE	Rapports réguliers sur la pauvreté	Rapport social sur la pauvreté monétaire dans le contexte du système social cantonal	Rapport social – NE 2021, Dernier rapport sur la pauvreté : Rapport social – NE 2019	2016, 2018, 2020, 2022	Tous les deux ans	Imprimé / PDF
NW	Aucun rapport					
OW	Aucun rapport					
SG	Rapport social annuel	Statistique commentée sur les prestations sociales (sous condition de ressources) élargies	Sozialhilfe und vorgelagerte bedarfsabh. Sozialeistungen im Kanton St. Gallen, Kennzahlen 2010-2020.	2008-2022	Une fois par an	Imprimé / PDF
SH	Rapport planifié					
SO	Rapport social régulier	Rapport social complet avec planification sociale	Sozialbericht 2013 des Kantons Solothurn	2005, 2013	Rapports publiés régulièrement, mais à de grands intervalles	Imprimé / PDF
SZ	Rapport social régulier	Statistique commentée de l'aide sociale	Sozialhilfebericht des Kantons Schwyz, Ergebnisse 2015	2006, 2009, 2011, 2014, 2017	Tous les 3 ans, pas de publication en 2020	Imprimé / PDF
TG	Rapports annuels sur la situation sociale	Statistique commentée de l'aide sociale	Sozialhilfequote nimmt auch im zweiten Pandemie-jahr ab, Sozialhilfe der politischen Gemeinden 2021	2005-2022	Tous les ans	Statistique succincte imprimée / PDF avec sélection d'indicateurs publiée sur Internet
TI	Premier rapport social en 2023	Rapport social sur la pauvreté monétaire dans le contexte du système social cantonal	Publication au 2e semestre 2023	2023	À définir	Imprimé / PDF
UR	Aucun rapport					
VD	Rapport social régulier	Rapport social sur la pauvreté monétaire dans le contexte du système social cantonal	Rapport social vaudois	2011, 2017	Une fois par législature	Imprimé / PDF
VS	Rapport social régulier	Rapport social sur la pauvreté monétaire dans le contexte du système social cantonal	Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais	2020	Une fois par législature	Imprimé / PDF
ZG	Rapport social régulier	Rapport social descriptif complet	Die soziale Lage der Zuger Bevölkerung, Sozialbericht Kanton Zug 2022	2016, 2022	Rapports réguliers, tous les six ans	Imprimé / PDF avec sélection d'indicateurs publiée sur Internet

Rapports cantonaux actuels						
Canton	État des rapports	Type de rapport	Titre du dernier rapport publié	Dernières années de publication	PéIODICITÉ DE PUBLICATION	Forme de publication
ZH	Rapport social annuel	Statistique commentée sur les prestations sociales (sous condition de ressources) élargies	Sozialbericht des Kantons Zürich 2021. Ergebnisse der Schweizerischen Sozialhilfestatistik	2003-2022	Tous les ans	Imprimé / PDF

Tableau 20 : rapports cantonaux actuels sur la pauvreté et la situation sociale, état en février/mars 2023, sources : rapports et sites Internet des cantons, publications imprimées

Nature des rapports cantonaux

Nature des rapports cantonaux						
Canton	Objectifs du rapport	Lien avec les données fiscales	Importance des mesures	Importance accordée à la pauvreté	Indicateurs de la pauvreté	Innovations
AG	Étude de la situation sociale de la population dans huit champs d'action Description de la politique sociale cantonale et des principales mesures récentes Création d'une base de planification sociale cantonale	Rapport servant de base à la planification de la politique sociale cantonale, à la définition d'objectifs stratégiques et à l'instauration de mesures adéquates	La planification sociale fournit des orientations, définit des stratégies et expose des mesures. Le rapport social comporte une première description des changements légaux et des mesures attendus dans l'aide sociale.	Rapport complet de 250 pages, la pauvreté figurant parmi les huit champs d'action auxquels tout un chapitre est consacré.	Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté, avec analyses par catégorie de population, complétés par des indicateurs du recours à l'aide sociale et de la situation économique des ménages	Rapport social intégré dans un modèle de pilotage complet composé d'un rapport social, d'une planification de l'aide sociale dérivée et d'un rapport sur la mise en œuvre de la planification sociale
AI						
AR	Récapitulatif statistique sur la situation sociale de la population Principale base et source d'information pour l'élaboration de la politique sociale			Rapport social ciblant la situation financière des ménages et le système de sécurité sociale, avec un sous-chapitre de la situation financière des ménages consacré à la pauvreté	Aucun indicateur de pauvreté, mais uniquement un indicateur du recours à l'aide sociale exposé dans le sous-chapitre consacré à la pauvreté	
BE	Contribution au débat sur la pauvreté et le fonctionnement l'aide sociale Formation d'une représentation réaliste de la situation sociale Identification du potentiel d'optimisation de la politique sociale et des moyens d'intervention de l'Etat social	Base décisionnelle pour la planification des mesures	Analyse complète des mesures dans le rapport social Rapport 2012 : plan de mesures gouvernementales Rapport 2015 : état des lieux de la mise en œuvre des mesures prioritaires	Rapport sur la pauvreté ciblant la situation économique de la population et la lutte contre la pauvreté dans le canton	Analyse différenciée des taux de pauvreté et de risque de pauvreté, assortie d'indicateurs sur la situation économique des ménages	Planification élargie des mesures, comprenant un suivi de la mise en œuvre intégré dans le rapport sur la pauvreté Rapport 2015 : sondage approfondi de personnes disposant en permanence de moyens limités
BL	Suivi périodique régulier de la pauvreté Base solide permettant l'information et la sensibilisation ainsi que la planification de mesures tangibles adéquates	Planification sur la base du suivi	Stratégie de lutte contre la pauvreté au niveau supérieur comprenant 46 mesures Le monitoring de la pauvreté constitue l'une de ces mesures, mais il n'établit pas encore de lien avec celles-ci.	Rapport sur la pauvreté ciblant la situation de la population	Taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté, pauvreté compte tenu des réserves financières, pauvreté et inégalité P20, non-recours à l'aide sociale (indicateurs de base avec analyse différenciée)	Première élaboration d'une stratégie cantonale comportant des mesures de lutte contre la pauvreté, sur la base des rapports 2014 et 2020 Rapport 2022 : BL canton pilote du monitoring de la pauvreté selon le modèle Caritas/HES bernoise

Nature des rapports cantonaux						
Canton	Objectifs du rapport	Lien avec les données fiscales	Importance des mesures	Importance accordée à la pauvreté	Indicateurs de la pauvreté	Innovations
BS	Résumé annuel des prestations sociales sous condition de ressources Description des tendances sur le long terme Réponses aux questions de politique sociale	Les rapports font partie intégrante des bases de pilotage du gouvernement inscrites dans la loi.	Mesures issues des conclusions des discussions et évaluations des divers rapports individuels	Pauvreté traitée succinctement, les prestations cantonales sous condition de ressources étant l'objet principal du rapport		
FR	Meilleur suivi de l'évolution et des causes de la pauvreté Politique de lutte contre la pauvreté complète et cohérente, améliorations continues		Rapport comportant une corrélation détaillée avec les mesures de lutte, exposé des approches et mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté selon les conditions de vie, approches individualisées complètes	Rapport traitant principalement de la pauvreté, avec un chapitre entier dédié aux thèmes de l'inégalité, du risque de pauvreté et des conditions de vie liées à la pauvreté	Large palette d'indicateurs de la pauvreté, du risque de pauvreté, de la répartition des revenus et des inégalités, avec analyse différenciée, y compris des informations complémentaires, parfois uniquement qualitatives, sur les conditions de vie liées à la pauvreté	
GE	Base de réflexion de la politique de lutte contre la pauvreté		Formulation d'objectifs et de priorités des mesures dans le cadre du plan d'action 2030 contre la précarité, le rapport lui-même ne mentionnant pas de mesures	La pauvreté comme thème central du rapport, avec un chapitre développé sur les diverses formes de pauvreté et un exposé des problèmes engendrés par la pauvreté	12 indicateurs de la pauvreté monétaire et des problèmes spécifiques aux travailleurs pauvres, analyses complémentaires sur la santé et la répartition géographique des personnes concernées	Plan d'action contre la pauvreté en annexe au rapport sur la pauvreté Définition d'un ensemble d'indicateurs de la pauvreté
GL	Rapports sur l'aide sociale avec approfondissement de sujets d'actualité	Rapport utilisé comme base de l'examen, par la commission spécialisée compétente, de la nécessité d'introduire des mesures		Étude du recours à l'aide sociale n'abordant pas la question de la pauvreté		
GR	Rapports sur l'aide sociale avec approfondissement de sujets d'actualité Information et sensibilisation du grand public			Étude du recours à l'aide sociale n'abordant pas la question de la pauvreté		
JU	Analyse approfondie de l'ampleur et de l'évolution de la pauvreté		Synthèse des mesures et champs d'action en conclusion du rapport	Rapport traitant essentiellement de la pauvreté, avec deux chapitres consacrés l'un à l'ampleur du phénomène, l'autre aux autres indicateurs sociaux pertinents	10 indicateurs de la pauvreté et de la situation économique des ménages, mention d'autres indicateurs liés à l'éducation, à l'intégration professionnelle et à la santé	

Nature des rapports cantonaux						
Canton	Objectifs du rapport	Lien avec les données fiscales	Importance des mesures	Importance accordée à la pauvreté	Indicateurs de la pauvreté	Innovations
LU	Mise en lumière de l'évolution sociale et de ses tendances Rapport servant de base à la définition des champs d'action, à l'élaboration de solutions et à l'évaluation de leur mise en œuvre	Rapport servant de base à la prise de décision politique		Rapport social complet : analyse de la pauvreté en fonction de l'âge Étude « Wohlstand und Armut », avec chapitre consacré à la pauvreté monétaire et aux mesures de l'État pour lutter contre la pauvreté	Étude « Wohlstand und Armut » : analyse différenciée des taux de pauvreté, du revenu et de la fortune	Rapports sociaux couvrant plusieurs éléments et canaux de publication complémentaires Première mise en œuvre d'un ensemble de données cantonales combinées
NE	Vue d'ensemble de la situation économique et sociale de la population Perfectionnement des mesures et instruments de prévention et de lutte contre la pauvreté	Rapport servant de base décisionnelle pour le développement de la politique sociale	Rapport comportant une description des réformes de politique sociale nécessaires à la lutte contre la pauvreté	Un rapport sur deux traite de la situation de la population et de la pauvreté, un chapitre sur trois étant consacré à la pauvreté	Taux de risque de pauvreté et, en complément, taux de recours à l'aide sociale, avec analyse de ces indicateurs pour certains groupes de la population	
NW						
OW						
SG	Synthèse du recours à l'aide sociale et des prestations sous condition de ressources allouées en amont Informations sur la paupérisation de certaines catégories de la population et sur l'évolution de ce phénomène au fil du temps Évaluation de la réalisation des objectifs de l'aide sociale			Rapport traitant essentiellement des prestations sociales sous condition de ressources et analyse ponctuelle de la pauvreté		
SH						
SO	Informations fondamentales concernant la politique sociale Élaboration d'une base pour la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et planification sociale cantonale	Conformément à la législation cantonale, le rapport social doit être étroitement lié aux objectifs politiques et à la planification sociale.	Mesures découlant du rapport applicables aux différents champs d'action de la politique sociale, mais non nécessairement intégrées à une planification sociale accessible au public	Rapport social complet de 600 pages traitant de la pauvreté et des situations de vie et des problématiques qui s'y rapportent dans des chapitres ad hoc	Analyses différencierées de la pauvreté, du risque de pauvreté, de l'endettement et du recours à l'aide sociale, fondées sur une large fourchette d'indicateurs	
SZ	Rapports sociaux en continu			fondés sur le recours à l'aide sociale, avec analyses ponctuelles de la pauvreté		

Nature des rapports cantonaux						
Canton	Objectifs du rapport	Lien avec les données fiscales	Importance des mesures	Importance accordée à la pauvreté	Indicateurs de la pauvreté	Innovations
TG	Vue d'ensemble des dépenses d'aide sociale, du nombre de cas percevant une aide sociale et des taux d'aide sociale dans les cantons et les communes			Rapport traitant principalement du recours à l'aide sociale avec analyses ponctuelles de la pauvreté		
TI	Description et analyse de la situation économique et sociale de la population			Rapport social traitant principalement de la pauvreté		
UR						
VD	Identification des défis à relever Perfectionnement des connaissances et instruments de la politique sociale Identification des groupes cibles Élaboration d'une stratégie Détermination des prochains jalons majeurs		Ni débat ni extrapolation de mesures, mais une analyse du dispositif cantonal complet de lutte contre la pauvreté et une identification des pistes à suivre pour assurer le développement de la politique sociale cantonale	Rapport traitant essentiellement du contexte démographique et économique, de la pauvreté et de la politique sociale avec chapitre principal consacré à la pauvreté et à l'impact de la politique sociale	Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté en tant qu'indicateurs principaux avec analyse différenciée, analyse approfondie des facteurs de risque individuels et structurels, ainsi que des conditions de vie des personnes concernées	Base de données cantonale additionnée des personnes imposées à la source et de celles de plus de 65 ans Nouveaux indicateurs de pauvreté (dont le non-recours à l'aide sociale, la mobilité, l'environnement)
VS	Vue d'ensemble de la situation sociale Élaboration d'un instrument de pilotage de la politique sociale		Rapport ne comportant pas de mesures, mais des recommandations applicables à six champs d'action dont certains ayant trait à la pauvreté	Ce rapport social, qui donne une vue d'ensemble de la situation et de la politique sociales, consacre un sous-chapitre à la pauvreté, dont certains champs d'action sont directement reliés entre eux		
ZG	Présentation complète de la situation sociale de la population Instrument de pilotage politique, Outil de validation, de concrétisation et de correction d'hypothèses sur la situation sociale			Rapport traitant essentiellement de la situation sociale de la population et du système de sécurité sociale, avec analyse ponctuelle de la pauvreté		
ZH	Documentation des prestations cantonales relevant du domaine social Base de réflexion pour les questions de politique sociale			Rapport traitant essentiellement des prestations sociales sous condition de ressources du canton et analyse ponctuelle de la pauvreté		

Tableau 21 : nature des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale, état en février/mars 2023, sources : rapports et sites Internet des cantons, publications imprimées

Fondement et conception des rapports cantonaux

Fondement et conception des rapports cantonaux						
	Fondement politique	Bases légales	Auteur(s) du rapport	Indicateurs / source des données	Structure du rapport	Continuité des contenus
AG	Intervention multipartite du 4 mai 2010 sur la gestion de l'ampleur et de l'évolution de la pauvreté dans le canton d'Argovie		Département de la santé et des affaires sociales, en collaboration avec les autres départements, avec le soutien du bureau BASS et d'un comité consultatif constitué d'acteurs issus de milieux politiques et économiques, ainsi que d'organisations et d'associations	Données tirées des statistiques fédérales ou fournies par les offices cantonaux compétents, selon l'indicateur considéré	Introduction Conditions structurelles Politique sociale et du système de sécurité sociale Champs d'action Conclusions	
AI						
AR	Postulat du groupe PS du 5 mars 2018 « Bericht zur sozialen Lage der Bevölkerung im Kanton Appenzell Ausserrhoden » et recommandations de la CDAS		LUSTAT, en collaboration avec le département de la santé et des affaires sociales	Données tirées des statistiques fédérales ou fournies par les offices cantonaux compétents selon l'indicateur considéré	Introduction Mutations économiques et sociales Situation financière des ménages Système de sécurité sociale	
BE	Objectifs de lutte contre la pauvreté, plans d'action et directives de la législature du gouvernement, motion Lüthi (M044/2010) « Combattre la pauvreté dans le canton de Berne »		Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, en collaboration avec divers groupes de travail interdirectionnels comptant des représentants de la direction des finances, de la direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, de la direction de l'économie publique et de la direction de l'instruction publique	Données fiscales cantonales, statistique de l'OFS sur l'aide sociale	Introduction Bases du rapport social Situation économique de la population Mesures Conclusions	Contenu similaire aux rapports sur la situation économique de la population dans la première partie du rapport ; deuxième partie du rapport sur le minimum vital (2018 et 2010), puis sur les mesures (2012 et 2015) 2008 et 2012, témoignages de personnes concernées dans le deuxième volume
BL	Rapport 2014 suite aux recommandations de la CDAS et au Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté Rapport 2022 réalisé dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté		Haute école spécialisée bernoise, sur mandat de l'Office cantonal des affaires sociales	Données cantonales combinées et statistiques fédérales selon le modèle de monitoring Caritas/HES bernoise	Introduction Bases méthodologiques Situation de pauvreté dans la population Conclusions	Rapports sur la pauvreté 2014 et 2020 intégrant des données démographiques et économiques ainsi que des informations sur le système de sécurité sociale

Fondement et conception des rapports cantonaux						
	Fondement politique	Bases légales	Auteur(s) du rapport	Indicateurs / source des données	Structure du rapport	Continuité des contenus
BS	Rapport faisant partie intégrante du programme annuel cantonal de statistiques constituant un instrument de pilotage pour le gouvernement	Statistikgesetz § 11	Office cantonal de la statistique, en collaboration avec l'office des contributions et de l'aide sociales de Bâle-Ville	Données des offices et organes compétents pour chaque prestation	Introduction Thème principal Prestations sociales (vue d'ensemble) Prestations sociales (détail)	Contenu similaire d'année en année, avec de légères modifications et compléments
FR	Postulat Burgener Woeffray et Fasel du 17 mars 2010 « Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg » (P2072.10), recommandation de la CDAS		Service de l'action sociale, en collaboration avec le service de la statistique et le service cantonal des contributions	Données cantonales combinées	Introduction Contexte économique et social Inégalités, pauvreté et risque de pauvreté Conditions de vie Conclusions	Le contenu du prochain rapport sera similaire à celui du premier, avec comme nouveauté un second volet (qui traitera vraisemblablement de la période du COVID-19).
GE	Motion du 16 avril 2010 « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre » (M1950)		Direction générale de l'action sociale, en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique, l'Hospice général, le centre de compétences du RDU, le service de recherche en éducation et le service de médecine de premier recours des Hôpitaux universitaires genevois	Données tirées des statistiques fédérales ou fournies par les offices cantonaux compétents selon l'indicateur considéré	Introduction Données disponibles pour la mesure de la pauvreté Indicateurs de pauvreté Conclusions	
GL	Intégration du service social au canton en 2008	Convention de prestations avec l'OFS	Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec le département de l'économie et de l'intérieur	OFS - Statistique de l'aide sociale	Analyse de quelques chiffres-clés concernant l'aide sociale, à la lumière des changements survenus sur les plans économique et social	Contenu similaire d'une publication à l'autre, avec approfondissement de différents thèmes
GR	Ni mandat explicite ni base légale spécifique, l'objectif concret de l'office des affaires sociales portant sur l'information et la sensibilisation du grand public		Office des affaires sociales, en collaboration avec le bureau spécialisé des statistiques de l'aide sociale de Zurich et de Suisse orientale de l'Office de statistique du canton de Zurich	OFS - statistique de l'aide sociale	Analyse de quelques chiffres-clés de l'aide sociale	Contenu similaire d'une publication à l'autre avec, parfois, l'approfondissement de différents thèmes
JU	Motion n° 959 du 21 avril 2010 « Ampleur et évolution de la pauvreté dans le Canton du Jura » Rapport annuel et plan de mesures du groupe		Service de l'action sociale du canton du Jura, en collaboration avec un groupe de travail comptant des représentants d'autres services administratifs	Données tirées des statistiques fédérales ou des données cantonales combinées selon l'indicateur considéré	Introduction Ampleur de la pauvreté Indicateurs sociaux complémentaires Conclusions	Deuxième rapport 2021, de conception légèrement différente, ciblant davantage la pauvreté monétaire, avec analyse restreinte d'autres domaines

Fondement et conception des rapports cantonaux						
	Fondement politique	Bases légales	Auteur(s) du rapport	Indicateurs / source des données	Structure du rapport	Continuité des contenus
	Parti chrétien-social indépendant du 21.4.2010					
LU	Mandat légal général de planification sociale	Sozialhilfegesetz § 19f.	LUSTAT, en collaboration avec le département de la santé et des affaires sociales	Rapport social complet basé sur des données tirées des statistiques fédérales Étude « Wohlstand und Armut » basée sur les données cantonales combinées (FinSit)	Introduction Dynamique et tendances dans la société Analyse par classes d'âges Sécurité sociale et financement Conclusions Étude « Wohlstand und Armut » Introduction Situation financière des ménages Pauvreté monétaire et lutte menée par l'État contre la pauvreté	Conception du rapport social 2021 adaptée, avec description de la situation sociale de la population par classes d'âges, rapports 2006 et 2013 orientés sur les situations de vie Contenu de l'étude « Wohlstand und Armut », similaire d'une année à l'autre, avec des compléments à chaque publication
NE	Motion 10.151 multipartite du 31 août 2010 « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre », activités menées dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté		Département de l'économie et de l'action sociale	Données cantonales combinées	Introduction Situation sociodémographique et socioéconomique Pauvreté Politique sociale du canton de NE Coût de la politique sociale du canton Prestations sociales Conclusions	Rapports condensés en 2017 et en 2021 ne couvrant plus que l'évolution des prestations sociales et certains facteurs liés au contexte
NW						
OW						
SG	Aucune information du canton	Aucune information du canton	Statistiques cantonales	OFS - statistique de l'aide sociale	Introduction Aide économique communale Aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés Prestations sous condition de ressources en amont Thème principal	Contenu similaire d'année en année, avec de légères modifications et compléments
SH	Rapport établi dans le cadre d'une mesure (M10) de la					

Fondement et conception des rapports cantonaux						
	Fondement politique	Bases légales	Auteur(s) du rapport	Indicateurs / source des données	Structure du rapport	Continuité des contenus
	stratégie démographique remaniée					
SO	Mandat de rapport périodique inscrit dans la loi sociale cantonale	Sozialgesetz § 20	Office de la sécurité sociale, en collaboration avec la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest	Données tirées des statistiques fédérales ou fournies par les offices cantonaux, selon l'indicateur considéré	Introduction Données structurelles Systèmes de sécurité sociale Situations de vie et situations problématiques Thème principal Conclusions	Contenu similaire dans les deux publications existantes
SZ	Décision, prise en 2006 par le gouvernement cantonal, de réaliser une analyse continue des statistiques sur l'aide sociale		LUSTAT, sur mandat de l'office de la santé et des affaires sociales	OFS - statistique de l'aide sociale	Introduction Ampleur et structure de l'aide sociale et bénéficiaires Prestations financières Différences régionales	Contenu similaire dans toutes les publications
TG	Mandat légal de recensement des dépenses des communes liées à l'aide sociale	Sozialhilfegesetz Art. 6, Loi sur la statistique fédérale/Ordonnance sur les relevés statistiques, art. 67 et 68	Statistiques cantonales	OFS - statistique de l'aide sociale	Analyse de quelques chiffres-clés de l'aide sociale	Contenu similaire dans toutes les publications
TI	Directives gouvernementales 2015-2019		Statistiques cantonales	Données cantonales combinées et statistiques fédérales	Rapport publié au 2e semestre 2023	
UR						
VD	Programme de législature	En dépit de l'absence de base légale à ce jour, le département de la santé et de l'action sociale s'est engagé à publier un rapport par législature.	Département de la santé et de l'action sociale	Données cantonales combinées et données tirées du panel des ménages et des statistiques fédérales	Introduction Contexte démographique et socioéconomique Niveau de vie et formes de pauvreté Effets de la politique sociale sur la pauvreté Conclusions	Contenu similaire dans les deux publications, section sur la pauvreté plus développée dans le rapport 2017, mais aucun bilan de la politique sociale de la législature en cours dans le rapport 2017
VS	Mandat légal de rapport social	Loi sur l'intégration et l'aide sociale, art. 6, Ordonnance sur l'intégration et l'aide sociale, art. 8	Bureau BASS, sur mandat du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, en collaboration et avec le soutien de groupes d'accompagnement constitués de représentants de l'administration et de diverses organisations	Données tirées des statistiques fédérales ou fournies par les offices cantonaux compétents	Introduction Situation sociodémographique de la population Situation économique Revenu et fortune Politique sociale du canton du Valais Conclusions	

Fondement et conception des rapports cantonaux						
	Fondement politique	Bases légales	Auteur(s) du rapport	Indicateurs / source des données	Structure du rapport	Continuité des contenus
ZG	Interpellation du 24 septembre 2013 sur le salaire minimal 2252.1 - 14345, élaboration d'un rapport social sur décision gouvernementale en raison de l'absence de bases statistiques et en réaction aux recommandations de la CDAS		LUSTAT en collaboration avec l'office cantonal des affaires sociales	Données tirées des statistiques fédérales en partie complétées par un échantillonnage renforcé de données fiscales cantonales	Introduction Mutations sociales et conditions de vie Sécurité sociale Thème principal	Contenu très similaire dans les deux rapports, avec des thèmes principaux différents
ZH	Rapport social cantonal instauré dans les années 90, rapport social sur la base de la statistique de l'aide sociale de l'OFS dès son introduction en 2003	Convention de prestations supplémentaires de l'OFS pour le canton de Zurich, loi sur la statistique fédérale	Office fédéral de la statistique, en collaboration avec les offices cantonaux de la statistique et des affaires sociales	OFS - statistique de l'aide sociale	Bases Contexte économique et sociodémographique Prestations sous condition de ressources État et évolution des prestations sous condition de ressources Financement de la sécurité sociale	Contenu similaire d'année en année, avec de légères modifications et compléments

Tableau 22 : fondement et conception des rapports cantonaux, état en février/mars 2023, sources : rapports et sites Internet des cantons, publications imprimées

Mise à Jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires au niveau cantonal

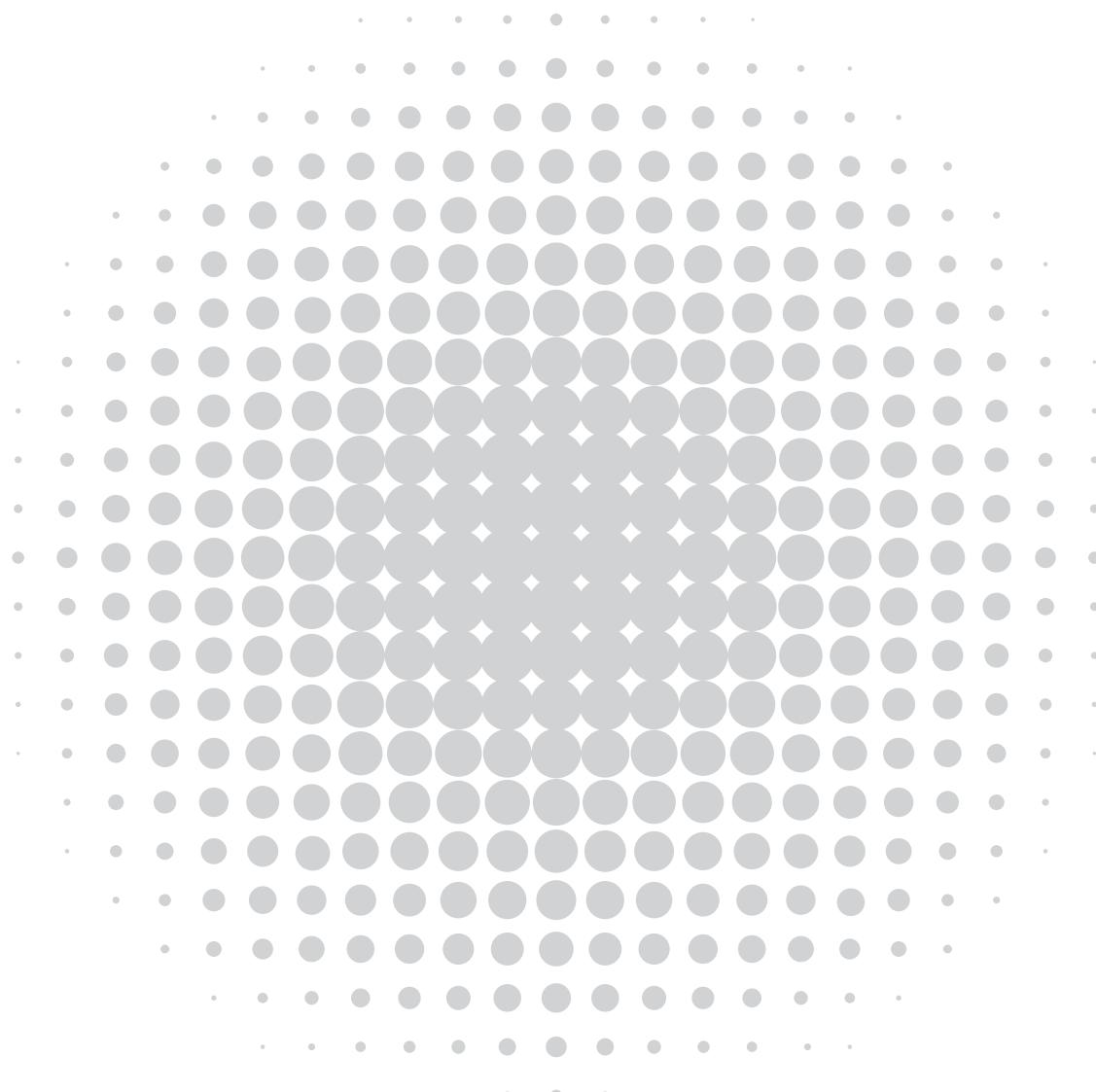
Mise à jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires						
	Prochaine publication du rapport	Projets en cours et en planification	Interventions politiques en cours	Rapports cantonaux complémentaires	Rapports des organisations	Rapports des villes
AG	Aucun rapport social prévu	Rapport de suivi de la mise en œuvre de la planification sociale cantonale	Motion du groupe PS du 7 janvier 2020 GR.20.8 « Bericht 2020 zur Sozialplanung »	Rapports annuels sur l'aide sociale sous forme de publications, de dossiers électroniques et de chiffres-clés publiés sur Internet		
AI	Premier rapport sur la pauvreté prévu pour 2025	Premier rapport sur la pauvreté et la situation sociale en planification, avec mise en œuvre prévue pour 2024/2025, objectifs du rapport à définir en fonction du résultat de l'analyse préalable				
AR	Aucun rapport social prévu			Rapport sur le monitoring familial 2018, reconduit vers 2025		
BE	Prochain rapport prévu après la fin de l'actuelle révision de la loi cantonale sur l'aide sociale			Rapports annuels sur l'aide économique, y compris les chiffres-clés de l'aide sociale depuis 2018 Rapport sur les familles 2021	Haute école spécialisée bernoise en collaboration avec Caritas (2020) : Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern, en allemand	
BL	2025/26	Le résultat du monitoring devra permettre d'évaluer l'efficacité des mesures.		Rapports annuels sur l'aide sociale sous forme de communiqués de presse, de chiffres-clés et d'articles publiés sur Internet		
BS	2023	Travaux de calcul portant sur le revenu des ménages en cours, fondés sur les données issues des registres			Bureau BASS (2010) : Armutsbilanz Basel-Stadt. Ursachen, Dynamiken, Handlungsempfehlungen; rapport en allemand commandé par la fondation Christoph Merian	
FR	2023			Rapport cantonal sur la politique familiale prévu pour 2023, avec volet statistique et recommandations sur le		

Mise à jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires						
	Prochaine publication du rapport	Projets en cours et en planification	Interventions politiques en cours	Rapports cantonaux complémentaires	Rapports des organisations	Rapports des villes
				prochain plan d'action en matière de politique familiale		
GE	Réflexion préalable en cours pour le prochain rapport, date de la publication encore indéterminée				Rapports annuels de l'Hospice général sur les tâches déléguées par le canton	Genève
GL	2023					
GR	2023	Instauration d'un rapport sur la pauvreté, prévu par le programme gouvernemental 2025-2028, sous réserve de l'examen et de l'approbation du gouvernement cantonal				
JU	2025					
LU	Rapport social complet : date de publication encore indéterminée Étude « Wohlstand und Armut » : vraisemblablement en 2024	Optimisation du contenu du rapport (comme ses analyses sur le long terme) et de sa forme (par ex., parution d'une version en ligne)		Autres éléments liés aux rapports : publication des indicateurs sociaux sur Internet, publications traitant en particulier de l'aide sociale (Lustat aktuell), rapport d'impact du gouvernement sur la couverture du minimum vital		
NE	2024	Réflexion en cours sur un outil de gestion des responsabilités politiques et administratives				
NW				Discussions de la commission cantonale des affaires sociales sur les développements induits par les dispositions légales (SHG/§ 5 SHV)		
OW				L'élaboration d'un rapport cantonal sur la politique familiale fait partie intégrante du plan de thèmes principaux 2023-2028.		
SG	2023		Postulat 43.22.09 du groupe PS / Verts du 29 novembre 2022 « Monitoring Armutsbetroffenheit im Kanton St. Gallen »	Projet WILA : rapport annuel sur la situation économique et la sécurité sociale des ménages privés à partir de 2023		

Mise à jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires						
	Prochaine publication du rapport	Projets en cours et en planification	Interventions politiques en cours	Rapports cantonaux complémentaires	Rapports des organisations	Rapports des villes
SH	Premier rapport en planification, date de publication encore indéterminée	Premières réflexions en cours sur le monitoring de la pauvreté selon le modèle Caritas/HES bernoise				
SO	Étude de faisabilité en cours, date de publication encore indéterminée	Réflexions en cours sur le monitoring de la pauvreté selon le modèle Caritas/HES bernoise		Compte rendu sur le recours à l'aide sociale, depuis 2021, non publié		Granges
SZ	2024 ou 2025					
TG	2023			Synthèse annuelle comportant une section sur la sécurité sociale Système de trois indicateurs de la pauvreté MoniThur		Arbon
TI	à définir			Chapitre sur la pauvreté ou les privations matérielles dans la synthèse statistique annuelle, sur la base du rapport SILC Derniers chiffres SILC publiés sur le site Internet du canton		
UR						
VD	2024	Intégration des personnes imposées à la source et de celles de plus de 65 ans à la base de données Développement de nouveaux indicateurs de pauvreté couvrant le non-recours à l'aide sociale, la mobilité, l'environnement, l'emploi et la formation		Rapport cantonal comportant des contributions externes plus restreintes telles que des numéros isolés du courrier statistique, un chapitre de l'annuaire statistique, des analyses territoriales et l'évaluation d'une sélection de prestations sous les différentes législatures		
VS	Rapport prévu pour la fin de la législature 2021-2025	Création d'un ensemble de données combinées à partir des données fiscales et d'autres données de l'administration cantonale pour le suivi de la pauvreté dans le cadre d'un rapport social				
ZG	2028					

Mise à jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires						
	Prochaine publication du rapport	Projets en cours et en planification	Interventions politiques en cours	Rapports cantonaux complémentaires	Rapports des organisations	Rapports des villes
ZH	2023			Les données ZHAFIS constituent une base complète d'information sur la situation financière et sociale des ménages zurichoises, mais aucune analyse n'a été publiée à ce jour.		Bülach, Winterthour

Tableau 23 : mise à jour des rapports cantonaux et rapports complémentaires au niveau cantonal, état en février/mars 2023, sources : rapports et sites Internet des cantons, publications imprimées



ofas.admin.ch



Rapports de recherche – «Aspects de la sécurité sociale»